

Ce livre, en attente depuis la parution de mon dernier ouvrage « Vérité de l'impossible », traque une réalité que nul ne peut imaginer s'il ne l'a pas vécue.
Non, ma plume n'était pas en panne, mais les preuves manquaient ...

Ce livre déchire les voiles derrière lesquels se dissimule l'ignominie.

Il va vous permettre de pénétrer dans mes blessures, mes haut-le-cœur, de comprendre cette terrible mise à nu de moi-même, mais aussi mon besoin indestructible de vouloir élucider ce qui m'est arrivé!

Oui, cet esprit incisif je l'ai encore aujourd'hui, plus que jamais ...

Dans ce troisième volume, je me consacre à une véritable autopsie de mes droits et je m'emploie à traquer les négligences, les erreurs commises par de nombreux responsables, ceux qui dominent et qui soumettent à leur gré.

Oui, ce troisième ouvrage est intranquille.

Il apporte un éclairage nouveau sur les protagonistes de mon histoire, qui s'affairent encore aujourd'hui à sauver ce qu'ils représentent.

Comme si reconnaître sa faute ôtait son prestige à un dirigeant !

Loin de moi l'intention d'être un provocateur ...

Mais aujourd'hui, je n'hésite pas à dénoncer ce monde mafieux, tissé de copinages, de mensonges ...

Face à cet univers hostile, à ce monde de démesure où règne une immunité ancestrale, l'écriture s'est révélée ma seule arme.

Ce livre a pris naissance sur un bloc-notes, où je consignais les mots qui m'étaient nécessaires, après les avoir entendus ou lus dans les médias.

Je ne suis pas un intellectuel. Mon vocabulaire est pauvre, mes études supérieures se sont déroulées dans

le primaire ...

Mais mon écriture est serrée et pugnace !

Me battre tout seul, même avec l'immense force de conviction qui m'anime, m'aurait été impossible sans le soutien de nombreuses personnes, du simple citoyen aux plus hautes instances ministérielles.

Merci à eux, leur aide m'a porté jusqu'au bout de ce livre.

Comme dans les deux ouvrages précédents, la chronologie organise ce dernier tome.

Cependant, pour mieux cerner les paradoxes et les précisions que je mets en évidence, il sera conseillé de relire « Le sang de l'artisan » et « Vérité de l'impossible » après avoir lu ce troisième volume.

Allons, plaçons maintenant le premier jalon qui, au lieu de sceller mon existence, l'a dévastée ...

Enfilons la première perle, puis la suivante, et encore une autre le poids de ce collier volé à la vie va vous impressionner !

Le deuxième tome « Vérité de l'impossible » était resté en suspens et cela était volontaire.

Elle n'est pas absurde la petite phrase « Avant l'heure,

c'est pas l'heure » ... autrement dit, inutile de s'agiter quand le moment n'est pas encore venu.

Dix ans ont passé : ce troisième tome est une sorte de solde de tout compte, de comptes à régler.

Au-delà du visible, j'ai traqué, épié encore et encore les comportements de tous ceux qui, de par leurs fonctions, m'ont amené au pilori...

Quel qu'en soit le prix, je me devais d'être direct pour livrer aujourd'hui une vérité cohérente.

A chacun, ensuite, de songer à ce qui suivra car une chose est certaine : ces mémoires d'un saccage sont terminés, quoi qu'il arrive je n'écrirai plus !

XX

INTROSPECTION

Introspection

Passé au crible, de mon adolescence à aujourd'hui, mon curriculum vitae est l'empreinte digitale de ce que je suis, et de ce que je resterai ...

P

rofondément atteint et meurtri jusque dans ma chair par la série d'outrages qui m'ont assailli, je n'ai jamais baissé les bras et – bien que souvent terriblement abattu – j'ai pu trouvé en moi les raisons de me battre.

La certitude d'être dans mes droits, la confiance en moi-même m'ont en effet permis de m'interroger, de me remettre en question et d'aller chercher au plus loin de mes souvenirs les épisodes fondateurs de ma personnalité.

Ce travail d'introspection m'a ainsi permis de me connaître mieux et de m'édifier en rempart contre l'adversité.

Je ne dis pas que cela a été facile.

C'est un travail de longue haleine car il a fallu remonter dans le temps ...

C'est un travail pénible également car il m'a fallu bousculé des certitudes, remettre en cause des situations acquises depuis longtemps, des personnes ...

En somme ce fut une épreuve.

Mais, au bout du compte, ce travail d'investigation m'a conduit à privilégier trois témoignages.

Les trois récits que je vais donc vous présenter maintenant vous montreront à quel point j'ai toujours apprécié la vie, ses hasards, ses rencontres, ses échanges; à quel point également j'ai toujours défendu le droit et le respect de la personne;

combien mon caractère s'est toujours forgé dans la volonté et la ténacité et, un peu plus tard, combien j'ai eu de plaisir à me lancer dans mon métier de coiffeur et à l'exercer jusqu'à maintenant.

Rétrospective d'enquêtes sur l'ampleur des dysfonctionnements à répétition .

A la base, toujours ce même phénomène : être obligé de se surinvestir et de se débarrasser du complexe de l'autodidacte ...

Les quatre chapitres qui suivent vont vous guider dans un no man's land.

En explorateur éclairé, je vous convie à un édifiant pèlerinage aux sources.

L'accident de moto

De mon adolescence à ce que je suis aujourd'hui

A 16 ans, comme la plupart des jeunes, j'étais un passionné de moto et j'achetai, d'occasion, une vespa !
A l'époque il était possible de conduire une grosse cylindrée à condition, bien sûr, d'avoir le permis.

La machine m'attendait ... le permis ne fut pas long à obtenir.

Pendant quelques mois ce fut un véritable bonheur. Jusqu'au jour où le dérapage se produisit : route gravillonnée, choc brutal sur une murette de protection, état comateux, fracture de la jambe ...

Si j'évoque cet accident de mon adolescence ainsi que cette période d'insouciance c'est pour prouver, comme vous allez le voir, que la maturité n'a pas d'âge.

Les pompiers qui me prodiguèrent les premiers soins m'emmenèrent dans un hôpital lyonnais car mon cas était assez sérieux.

Après quelque temps d'état comateux, ma fracture de la jambe fut soignée comme il fallait.

Plusieurs jours de traction furent nécessaires et je fus plâtré de la pointe du pied jusqu'à la hanche.

C'est ainsi que je rentrai chez moi, avec une ordonnance prévoyant une radio de contrôle : un léger déplacement du tibia devait être vérifié.

Lors de ce rendez-vous, la semaine suivante dans une clinique de proximité, le chirurgien que je connaissais un peu pour l'avoir coiffé plusieurs fois m'avertit que la guérison de ma jambe serait longue car la fracture était conséquente.

Il fallait m'armer de patience, aucun appui sur ma jambe surtout !

Une ordonnance me permettrait de louer des béquilles, une autre me prescrivait des médicaments destinés à activer la reformation des os.

Des deux ordonnances je n'en pris qu'une en partant, je laissai l'autre sur le bureau du chirurgien qui interpréta rapidement mon geste :

« Ah cette jeunesse ! tous pareils ... tous plus malins les uns que les autres, quelle inconscience ! » réprimanda-t-il ;

Mais je répondis tranquillement : « Monsieur, vous avez certainement raison mais, en ce qui me concerne, je ne poserai pas ma jambe par terre. Je ne quitterai pas mon lit une seule minute ! »

- Mais cela va durer trois mois, réalises-tu bien ce que cela veut dire ?

- Aucun problème . » répondis-je.

C'est ainsi que mon alitement , programmé en toute connaissance de cause, commença.

Tout l'embarras revint à ma mère. Ma chambre était située à l'étage et maman montait et descendait les escaliers des dizaines de fois par jour ... Elle était mon infirmière, ma femme de chambre, ma cuisinière, etc. Et cela devait durer quatre-vingt-dix jours.

A l'époque nous n'avions pas la télévision ; la radio, un peu de lecture, la visite de quelques copains me divertissaient.

Certes, la maturité de ma décision était sans rapport avec mon âge et j'en assumais les inconvénients ; ma mère aussi, par amour et par respect pour mon choix.

Je savais que la profession que j'avais choisie m'obligerait à rester constamment debout, il fallait donc mettre toutes les chances de guérison de mon côté si je voulais continuer dans cette activité.

Cette osmose entre ma mère et moi se renouvella cinquante ans plus tard et elle dure encore, la situation étant toutefois inversée.

Ma mère va avoir 95 ans, elle est née en 1910.

Aujourd'hui c'est à mon tour de la prendre en charge et de m'occuper d'elle.

Il y a cinq ans, je l'ai installée à proximité de chez moi, dans un foyer pour personnes âgées.

A l'époque ce ne fut pas facile car maman entendait rester autonome et continuer à se prendre en charge.

Ainsi donc moi, son fils, à mon tour je devins son valet ...

Je lui consacre en moyenne deux heures par semaine pour entretenir son petit appartement : lavage des sols, cirage des meubles, nettoyage de la salle de bain, des wc etc., et tout en discutant avec elle... Elle aime toujours autant dialoguer, elle a encore toute sa tête.

Ses petits enfants (elle en a trois) constituent son sujet de prédilection et mon petit-fils de trois ans – dont je ne suis pas peu fier – est notre sujet de conversation favori.

Certes certaines employées de l'établissement, avec un œil amusé, me surnomment « Conchita », mais j'en souris moi aussi.

J'achète ses repas du week-end chez un traiteur car, en fin de semaine, l'établissement ne sert pas à manger. Le dimanche matin je lui amène son petit pain viennois et sa tartelette aux pommes ... mais je m'arrêterai là. Cette habitude d'aider ma mère, finalement, je l'avais depuis longtemps puisque, lorsqu'elle habitait encore à une douzaine de kilomètres de chez moi, je l'emmenais déjà faire ses courses tous les lundis matin dans une grande surface : nous adorions cela !

Demain peut-être, si j'ai la chance de vivre longtemps, mes enfants aussi répondront-ils présents...

Le regard porté sur soi

L'importance du regard que l'on porte sur soi est une bonne gardienne des valeurs morales

Je reviens sur la période de mon adolescence pour rappeler un événement qui est pour moi porteur d'une grande signification.

J'ai 16 ans et je suis titulaire de mon CAP de coiffure. Au terme de mon apprentissage mon employeur souhaite me garder pour professer dans son établissement : j'y resterai effectivement une petite dizaine d'années. Mon salaire correspond au SMIG de l'époque. J'ai 16 ans et j'ai la pleine jouissance de mon argent, c'est fantastique ! Bien que logé, nourri et blanchi par ma mère, celle-ci refuse toute contribution financière de ma part et

pourtant, elle est garde-barrière et gagne bien modestement sa vie ...

La période que je vous relate est une période extrêmement heureuse de ma vie.

Fils de prolo, je m'embourgeoise. Je dépense tout ce que je gagne ; j'acquiers mon autonomie grâce à la sueur de mon front .

J'ai toujours aimé les fringues : j'ai mon propre tailleur. J'ai toujours voulu faire de la moto : je me paye une vespa et je finance mon permis moto ...

Je reconnais aisément que pour un gamin de mon âge, ce train de vie est exceptionnel !

A cette époque j'ai aussi de nombreux copains et copines : le contact et le partage avec les autres me sont indispensables, j'ai un tempérament altruiste.

Toutefois, parmi mes fréquentations, il est évident que tous n'avaient pas ma chance...

Ainsi, il se trouvait dans le lot un jeune de souche maghrébine à qui je prêtais assez fréquemment de petites sommes d'argent.

Or, un jour, il m'informa que son départ était imminent : des problèmes avec ses potes, à cause d'une fille.

Il ne pouvait pas me rendre l'argent qu'il me devait - soit environ un mois de salaire – mais il me rendrait cette somme dans les mois qui suivraient, il me l'assura. Cela ne me posait pas de problème particulier, je le remerciai de sa franchise.

Trois mois s'écoulèrent, puis six, puis plus de douze mois : rien, aucune nouvelle.

Puis un soir, dans un dancing où j'étais venu m'amuser avec une dizaine de copains, je le revis inopinément.

Bien fringué, cordial, il ne chercha pas à m'éviter. Au contraire, ses accolades chaleureuses n'en finissaient pas !

- « Christian ! mon ami, mon ami ... tu te rappelles d'untel, et tu te rappelles de tel endroit, de tel événement, et tu te rappelles ... » Il n'en finissait pas d'énumérer nos aventures !

Mais je restais froid, de marbre. Je le laissais faire son inventaire ... il semblait vraiment qu'il m'eût bien apprécié !

Lorsqu'enfin ses élucubrations prirent fin, je lui fis spontanément remarquer qu'il se trompait de personne.

- « Il doit y avoir erreur sur la personne, je ne vous connais pas ... Je reconnais que ce que vous m'avez raconté est exact, en partie, mais vous savez, on a tous

un sosie ...

En tout cas moi, je n'ai absolument aucun souvenir de vous ! »

Il devint blême et s'éclipsa rapidement.

Les copains étaient restés béats, je leur promis de leur expliquer plus tard.

La soirée se passa le plus normalement possible et le mieux du monde dans une ambiance yéyé du tonnerre ! Le dancing était archi comble, je ne le revis pas de la soirée.

Mais le mardi suivant, en milieu de matinée, la porte du salon de coiffure s'ouvrit et je fus très surpris de reconnaître dans l'entrebâillement mon ancien pote !

Nous étions trois à travailler ce matin là et il y avait du monde. Il se faufila dans le salon et, d'un geste vif, il lança une enveloppe dans un lavabo qui me servait de bac à shampoing. A cette époque le client ne se déplaçait pas comme aujourd'hui, nous faisons simplement pivoter le fauteuil.

Il était parti aussi vite qu'il était entré, et sans dire quoi que ce fût.

Lorsque j'ouvris l'enveloppe ma surprise fut grande : des liasses de billets constituaient la totalité des sommes qui m'étaient dues ... mais aucun message, il n'y avait rien d'autre à l'intérieur de l'enveloppe.

Au dancing, lors de notre fameuse rencontre, je ne lui avais rien réclamé, je n'avais fait aucune allusion à ces dettes et pourtant ... il s'était senti coupable, redevable. Il avait eu un sursaut de conscience !

S'étant imaginé probablement que tous mes copains le connaissaient et étaient au courant de notre histoire (ce qui était faux), il s'était senti jugé et les notions d'honnêteté et de respect qu'il avait cru pouvoir écarter avaient resurgi brusquement ...

Il me vint alors à l'esprit que cette aventure aurait pu se dérouler n'importe où ailleurs, dans un autre cadre, isolé, anonyme, dans la rue peut-être ou sur un trottoir.

Alors quelle aurait été sa réaction ?

Face à mon attitude délibérée d'incompréhension et de refus de le reconnaître, il est probable qu'il aurait tendu le bras gauche, le poing serré, furieux ... probable aussi que des insultes auraient fusé assorties d'un bras d'honneur !

Ainsi, je me fis la réflexion que la conscience, ce trésor commun, est bonne gardienne des valeurs morales que certains veulent transgresser ... et c'est sur cette force qui réside en chacun de nous QUE JE COMPTE.

Témoign d'un accident

Un chauffard renverse une fillette sous l'emprise de l'alcool et prend la fuite

Le récit de cet accident a lieu dans les années 75-76. J'avais emménagé depuis déjà quelque temps dans la maison que j'occupe toujours aujourd'hui à titre privé mais aussi à titre professionnel.

En cette fin de journée je me trouvais dans mon jardin, derrière la maison, lorsqu'un choc violent retentit dans la rue, suivi d'un brouhaha grandissant.

Je me précipitai.

Un carambolage venait de se produire. De nombreuses personnes étaient accourues pour porter secours, je me joignis à elles.

Une jeune-fille était étendue sur la chaussée, près de sa mobylette. Elle était en pleurs.

Elle pouvait avoir une quinzaine d'années.

Mon premier réflexe fut de la rassurer afin qu'elle se calme mais son bras enflait à vue d'œil, elle avait mal.

Lorsque j'émis la volonté d'appeler les pompiers ses pleurs redoublèrent et elle chercha à m'expliquer, entre deux sanglots, qu'elle n'en voulait pas. Non, elle ne voulait pas des pompiers !

« D'accord » lui répondis-je.

Elle m'avait choisi comme interlocuteur, peut-être à cause de mon âge, j'étais le plus jeune parmi les personnes présentes.

A ma nouvelle proposition d'appeler le médecin, car son état le nécessitait, un nouveau refus catégorique jaillit dans un sanglot.

Elle s'était mise à hurler.

« D'accord, d'accord, lui dis-je, mais dis-moi pourquoi, donne-moi des explications ! »

J'étais intrigué. Je m'efforçai donc de la mettre en confiance et elle finit par m'expliquer qu'elle était sortie sans autorisation de l'établissement où elle résidait.

Effectivement, un foyer pour adolescents en difficultés sociales et familiales se trouvait à moins d'un kilomètre du lieu de l'accident.

Voilà qui expliquait son comportement.

Quant aux témoins de l'événement, au nombre de cinq ou six, ils avaient vu une vieille 3 CV immatriculée dans le Rhône prendre de l'essence à la station voisine et, en repartant, accrocher cette gamine qui circulait tranquillement à mobylette.

L'auteur de l'accrochage avait aussitôt pris la fuite sans se soucier de la victime.

Mais les dires des témoins s'arrêtaient là ... pas de preuves ni d'indices, personne n'avait songé à poursuivre le fuyard ; tous restaient plantés là, inutiles, devant la petite. Quel gâchis !

Je proposai alors à la gamine de la ramener dans son établissement où on la soignerait.

Elle était rassurée, elle accepta.

Je sortis ma voiture du garage, y rangeai sa mobylette bien abîmée puis l'installai dans mon véhicule.

Ses pleurs avaient cessé. Mais son bras était maintenant énorme.

Cependant quelque chose me préoccupait.

Selon moi le plus urgent était de ramener la gamine au foyer et, ensuite, de retrouver le propriétaire de la 3 CV...

Un pressentiment me poussait dans ce sens.

« La douleur est-elle supportable ? lui demandai-je.

- Oui.

- Pourrais-tu reconnaître le conducteur de la voiture ? De

quelle couleur était la 3 CV ? »

Mais elle n'avait pas de réponse. Elle n'avait rien vu.

Alors je lui proposai de ne pas la ramener immédiatement à son établissement : elle accepta.

Retrouver la 3 CV... le fuyard me semblait possible !
J'inspectai le parking de la mairie situé à quelques centaines de mètres : Rien.

Je poussai jusqu'à un bar-restaurant où il m'avait semblé apercevoir un véhicule correspondant au signalement donné par les témoins.

Effectivement, une 3 CV immatriculée dans le Rhône se trouvait là. Son propriétaire était donc dans les parages, probablement dans le bar.

C'était la fin de la journée, il y avait beaucoup de monde. Je connaissais le propriétaire du bar et reconnus certains de mes clients.

Le coupable était là, j'en étais sûr, mais comment le confondre ?

Une opportunité se présenta à moi.

Assis à une table un papy que je connaissais fort bien consommait avec ses amis.

Lui-même possédait une vieille 3 CV citroën immatriculée 38 bien sûr, puisqu'il habitait à Saint Clair.

Debout à l'entrée du bar, j'avais une perception d'ensemble de la salle et j'osai le tout pour le tout.

- « Alors Père Chadok (à une syllabe près tel était le nom de famille de mon papy), on fait immatriculer sa deudeuche dans le Rhône maintenant ! Qu'est-ce qui vous arrive, on est interdit de séjour dans l'Isère ? »

Le papy Chadok, éberlué, resta sans voix ...

L'ensemble des consommateurs me regardait mais un seul réagissait différemment.

Un seul demeurait, le regard baissé.

Je ne connaissais pas cet homme mais j'eus la certitude instantanée que c'était le chauffard que je recherchais.

Je m'approchai alors de lui et lui posai simplement cette question : « C'est vous ? »

- « Oui . » Sa réponse fut immédiate.

Après l'avoir saisi par la manche de son veston je le conduisis dehors.

Il sentait ma détermination et s'en remettait à moi.

Bien sûr, au passage, je rassurai le papy Chadok en lui promettant que je lui donnerais plus tard les explications nécessaires ...

Nous montâmes dans ma voiture ; mon intention était d'emmener le fuyard à la gendarmerie pour qu'il se

déclare coupable.

Mais il me supplia de n'en rien faire. S'il ne s'était pas arrêté et n'avait pas porté secours à la gamine c'était parce qu'il était en état d'ébriété. Il poursuivit en m'avouant qu'il était routier

C'était évident : si la gendarmerie apprenait les faits, son permis sauterait !

Je compris vite que cet homme avait l'habitude de boire, sans doute depuis fort longtemps. D'ailleurs ne l'avais-je pas retrouvé dans un bar ? Son visage était marqué par l'alcool.

Il poursuivit en me confessant qu'il avait lui aussi une gamine de cet âge.

Au moment de démarrer, un homme me fit signe de baisser ma vitre pour pouvoir me parler.

Il me semblait le connaître ...

C'était un collègue de mon homme, lui aussi chauffeur routier dans la même entreprise de travaux publics, à Clonas sur Varèze.

Au moment de l'accident il suivait son ami. Lorsque celui-ci avait tourné à gauche pour prendre de l'essence, lui s'était garé sur la droite de la chaussée pour l'attendre ; il avait assisté à l'accident.

Il était sorti de son véhicule afin de constater les dégâts ; la jeune-fille renversée pouvait parler, il n'y

avait pas de sang sur la chaussée, ce n'était pas grave, il pouvait repartir !

Je constatais que son degré d'alcoolémie était identique à celui de son collègue alors je lui conseillai de s'en aller rapidement, ce qu'il fit sans se faire prier.

Il n'avait pas porté secours à une personne accidentée, un lien de complicité serait établi et son permis lui serait, à lui aussi, confisqué !

A côté de moi, le chauffard s'était mis à sangloter. Derrière, la jeune victime ne disait pas un mot, pas même pour se plaindre, mais je sentais qu'elle était angoissée.

Que faire ?

Une décision rapide et raisonnable s'imposa à moi : ramener mes deux passagers au centre d'accueil, le directeur du centre prendrait la décision adéquate.

L'objectif premier était d'apporter les soins nécessaires à la victime, pour le reste on verrait ensuite.

Au centre d'accueil, l'employé de permanence m'informa que le directeur venait de rentrer chez lui. Elle allait l'aviser par téléphone de la situation et lui seul déciderait.

Je laissai donc mes coordonnées avant de repartir.

Que s'est-il passé ensuite ? Le directeur de l'établissement a-t-il été mis au courant ? Des poursuites pénales ont-elles été engagées contre le chauffard ? Je l'ignore. En tout cas personne, ni le directeur ni la gendarmerie n'ont jamais cherché à me contacter.

Je revis, dans les jours qui suivirent, la jeune-fille qui vint récupérer sa mobylette. Elle était accompagnée d'un employé qui conduisait un fourgon de l'établissement.

Elle portait le bras en écharpe. Elle me remercia mille fois avec un beau sourire mais elle haussa les épaules lorsque je lui demandai des nouvelles de l'enquête ...

J'avais bien compris que ni l'un ni l'autre, du chauffard ou de la jeune-fille, n'avait intérêt à ce que l'affaire s'ébruite ... Et l'affaire ne s'était sans doute pas ébruitée !

Je décidai de respecter ce choix, pour la petite jeune-fille surtout, bien entendu.

J'aurais presque totalement oublié cette affaire, vieille d'une trentaine d'années, si le mot COMPRENDRE ne s'était pas représenté, tel un mot d'ordre, à ma conscience.

Ainsi, récemment, j'ai pu retrouver le compagnon de beuverie de mon chauffard.

Comme je l'ai dit précédemment son visage ne m'était pas inconnu ... j'ai donc pu retrouver sa trace.

J'appris qu'il était surnommé Totor et que, en fin de carrière, son employeur le cantonnait en milieu fermé ; en effet son état ne lui permettait plus de rouler.

Au décès de sa mère il s'installa dans une maison de retraite à Villefranche S/Saône où il demeure encore.

Son nom désigne aussi le lieu où l'on transformait jadis le blé en farine ...

Par son intermédiaire, si on le voulait, on pourrait connaître le nom du chauffard.

Mais beaucoup d'années se sont écoulées, à quoi cela servirait-il?

A rien, absolument à rien. L'histoire est assez crédible et les événements que je viens de relater, personnellement, me suffisent.

J'avais été en parfait accord avec moi-même.

Si j'avais été un tantinet vaniteux je n'aurais eu qu'à lever le petit doigt pour que la gendarmerie, la presse - avide de ce genre d'événement - me rendent

hommage ...

Mais paraître ne fait pas partie de ma panoplie.

Au contraire, tout cela était enfoui en moi-même, complètement oublié.

Rien d'extraordinaire : du normal.

Et c'est avec ce même état d'esprit que j'ai mené l'enquête concernant le cambriolage de mon salon de coiffure (chapitre IV) et amené les coupables devant le tribunal ...

XXI

**CAMBRIOLAGE
INDICES
AVEUX**

L'enquête des gendarmes

Préliminaires – Rentrons dans les détails

Il est des récits imaginaires très proches de la réalité, il en est d'autres qui relèvent de l'imaginaire le plus complet mais ... qui sont réels!

Comme vous le savez déjà, mon salon de coiffure a été cambriolé.

Une partie du mobilier professionnel que je venais d'acheter a été dérobée ... les gendarmes mènent l'enquête.

Je suis en train de leur expliquer que toutes les serrures sont neuves et que c'est moi qui les ai changées, de crainte que le passé chargé de mon prédécesseur ne revienne à la surface.

J'éprouve un certain trouble face à leurs questions et cela me paraît étrange car je suis sûr de n'avoir rien à me reprocher ...

D'où vient alors cette confusion ?

Les gendarmes veulent savoir si tout était fermé le jour du cambriolage ; je réponds que oui, tout était fermé, et que même le verrou de la vieille porte se trouvant au fond du couloir avait été tiré.

Cette vieille porte sans carreaux, munie d'une grosse serrure, a probablement plus d'un siècle ; pour pouvoir la fermer, j'y avais simplement posé un verrou sans clé qu'il fallait tirer de l'intérieur.

Cette question de la fermeture des portes ne me crée absolument aucun doute, c'est pourquoi ma réponse est claire et nette.

Cependant, lorsqu'il est question de la vieille porte et du tour de clé dans la serrure, je ne sais pourquoi, ma réponse se fait attendre.

Les gendarmes renouvellent leur question mais mon trouble est de plus en plus grand, je ne peux rien leur dire ...

Certes, je ressens encore l'émotion liée au cambriolage, mais, en plus, j'ai la désagréable impression d'être plus un prévenu qu'une victime aux

yeux des gendarmes.

En effet, leur comportement ne laisse guère de doute : ils semblent supposer que ce cambriolage, c'est moi qui l'ai organisé.

Je tarde à leur donner la réponse qu'ils attendent au sujet de la vieille porte et cela les exaspère.

Quant à moi, je ne sais pas, je ne sais plus ... cette clé, cette serrure, cela m'échappe.

J'avais placé et fermé moi-même cinq ou six verrous dans le local, pourquoi n'aurais-je pas donné un tour de clé dans la serrure de cette porte?

Très impatientés, les gendarmes me font remarquer que cette absence de réponse sera notifiée sur le procès-verbal, puis ils me demandent de patienter pendant que deux d'entre eux vont téléphoner à mon épouse depuis leur véhicule.

Ils veulent savoir si ma femme est intervenue pour fermer le salon.

Sa réponse est claire et précise : « Posez plutôt la question à mon époux, c'est lui seul qui s'occupe de cela. »

Après le départ des gendarmes, je réalise pleinement le côté embarrassant de cet entretien, mais je n'arrive toujours pas à expliquer mon malaise ...

Sur ces entrefaites j'appelle un ami, artisan serrurier, afin qu'il vienne changer les systèmes de fermeture de l'établissement.

Les travaux sont importants et il ne peut se libérer dans l'immédiat ; je lui confie alors la clé de la porte d'entrée pour qu'il puisse intervenir à son gré.

Quelques jours plus tard, mon ami m'appelle au téléphone pour me faire savoir que les travaux sont terminés.

Tout a été changé, sauf cette fameuse serrure de la vieille porte située au fond du couloir ...

Mais il rit tellement en me donnant cette information que des syllabes inarticulées finissent par sortir de sa bouche ...

Lorsqu'il est enfin capable d'émettre des sons audibles, je peux entendre au bout du fil : « brolos, brolos ... de vrais brolos!¹ »

« Des incapables! Sur toute la longueur ... »

1 Brolo : familier. Caractérise une personne atteinte de déficience mentale jugée peu dangereuse.

J'avoue que j'ai du mal à le suivre, d'autant que son fou-rire ne cesse de s'amplifier !

Lorsqu'il est enfin en mesure de m'expliquer que cette vieille serrure ne pouvait pas être fermée à clé parce que, tout simplement, elle n'a pas été conçue pour cela (elle est seulement équipée d'une targette à ressort), à mon tour, je me mets à rire de bon coeur ...

La situation est cocasse mais, il faut bien le dire, je suis surtout soulagé d'avoir enfin un éclaircissement, de pouvoir expliquer ce trouble indéfinissable qui me paralysait devant les gendarmes.

Certes, il aurait été facile de leur dire « Oui, oui, bien sûr, j'avais bien fermé cette porte à clé! », je me serais ainsi déculpabilisé à leurs yeux ...

Mais je n'en avais pas été capable, fermement convaincu que la vérité est toujours payante quelque part.

Et d'ailleurs, la preuve venait d'en être faite!

Dès que possible, je me rends donc chez la maréchaussée afin de lui faire part du vice de l'enquête.

Je désire que les gendarmes viennent constater ce nouvel élément, qui vient de surgir, et qu'ils modifient le constat du cambriolage.

Toujours en mission à droite ou à gauche, ils ne sont jamais là et je dois réitérer ma visite plusieurs fois.

Finalement, c'est un gendarme que je ne connais pas qui est chargé de modifier le procès-verbal ...

Ont-ils eu si peur du ridicule ?

Épilogue

- œ Rien à ajouter? diraient les gendarmes ...
- œ Si, encore un petit quelque chose, juste une anecdote ...

Il se trouvait que cette gendarmerie stockait dans ses locaux une partie du matériel récupéré après mon cambriolage.

Ce fut donc chez eux que l'incident se produisit : une roue cloutée complète, c'est à dire avec sa jante, tomba d'un rayonnage sur un climazon, appareil précieux dans un salon de coiffure car, bourré d'électronique, il peut rendre toutes sortes de services.

Evidemment l'appareil fut sérieusement endommagé !

Les gendarmes ne firent pas de difficultés pour reconnaître leurs torts, ils établirent un constat ...

Mais ce fut tout.

Malgré le devis de 10 000 francs que je leur fournis pour réparer l'appareil, je dus en acheter un neuf pour la somme de 15 000 francs car je ne reçus jamais aucun

dédommagement de leur part, pas même des excuses ...

En ce qui me concerne, je peux tout de même ajouter que lorsque cette même justice m'extorqua 10 000 francs d'amende, je payai rubis sur l'ongle !

Dans ces conditions, comment ne pas se convaincre que ces mal adroits font trop souvent mal aux droits ?!

L'enfant qu'il ne faut pas toucher

Pour parvenir à jeter la lumière sur cette affaire de cambriolage (relatée au chapitre IV de mon premier ouvrage), l'observateur que je suis a épié tous les indices, traqué tous les protagonistes, même ceux qui se dissimulaient dans l'ombre.

C'est mon sens du relationnel qui fut le déclencheur de tout ce qui va suivre.

Remontons au début de toutes ces péripéties ...
Certes, malheureusement, je venais de me heurter à l'incompétence de quelques pandores (voir chapitre mais, loin de dénigrer la gendarmerie, je décidai de m'adresser à la maréchaussée d'Annonay, sous-préfecture de l'Ardèche, qui se situe à une petite

cinquantaine de kilomètres du lieu du cambriolage.

Je me félicite encore de ce choix car cette enquête, une fois n'est pas coutume, déboucha favorablement.

Monsieur C, mon ancien gérant et l'un des auteurs du cambriolage, vivait en concubinage avec une jeune femme de couleur, venue du pays du soleil. De leur union était né un bébé qui, à l'époque où nous nous situons, avait grandi pour atteindre trois ou quatre ans.

Monsieur C, ancien SDF, était devenu chef d'entreprise en prenant la gérance de mon salon et, même s'il l'était resté peu de temps, il avait aussi pris la grosse tête. Il avait donc commencé à délaisser sa compagne, et son enfant.

Moi-même, j'avais eu l'occasion de rencontrer cette jeune femme lors du recrutement de monsieur C. Le courant était bien passé entre nous ; elle avait compris, elle, que cette occasion de réinsertion par le travail serait une aubaine pour son couple. Malheureusement cela ne fut pas le cas.

La deuxième fois que je rentrai en contact avec elle, ce fut au téléphone, après le cambriolage.

Elle voulait me rencontrer.
J'acceptai.

Le rendez-vous fut programmé à Annonay, dans un bar, à proximité du théâtre.

Sans me prendre pour Rambo, Lucky Luke ou Navarro, je savais que cette rencontre allait s'avérer bénéfique pour faire avancer l'enquête.

Je pris donc l'initiative d'avertir le commandant de la brigade de gendarmerie d'Annonay afin qu'il vienne constater la réalité de la situation.
Effectivement, il dépêcha un gendarme, au jour et à l'heure prévue, sur les lieux de la rencontre.

Lorsque je le vis arriver, je sortis du bar pour qu'il m'identifie, ce qu'il fit sans problème.
Dans le quart d'heure qui suivit, la jeune femme se présenta et je lui fis aussitôt signe d'entrer.
Mais elle refusa ; elle souhaitait que nous parlions dans ma voiture ; elle ne voulait pas risquer d'être reconnue.
J'acceptai sa proposition. Ma voiture était stationnée juste en face, sur le parking où s'était posté le gendarme.

Elle ne fut pas avare de paroles, me parla essentiellement des difficultés de son couple, tout particulièrement sur le plan financier.

Du fait des incartades de son compagnon, elle se trouvait presque sans argent pour élever son fils.

Je l'écoutais avec attention, tout en lui livrant quelques conseils qu'elle acceptait.

Elle était malheureuse.

Elle avait trouvé une oreille complaisante pour parler, et elle n'en finissait pas de se confier.

Quand elle en vint à me parler du cambriolage, elle me raconta son déroulement avec beaucoup de précisions ...

Cependant, tout ce qu'elle me confiait, elle refuserait de le communiquer aux gendarmes ...

Je le compris ; cela était naturel, elle craignait un acte de vengeance de la part des cambrioleurs.

Je la remerciai donc chaleureusement pour ses aveux, tout en l'appelant naturellement (puisque je le connaissais) par son nom.

Quelle ne fut pas sa surprise !

Vraisemblablement, elle avait du mal à comprendre combien mon empathie à son égard m'avait déjà apporté de renseignements sur elle ...

La plupart des informations qu'elle venait de me donner ne m'étaient pas inconnues ; de même pour la gendarmerie .

Quelques détails nouveaux pourraient néanmoins servir de preuves supplémentaires dans le cadre de l'enquête.

Mais, pour l'heure, je devais convaincre la jeune femme de témoigner devant les gendarmes.

Il fallait qu'elle confirme tout ce qu'elle venait de me raconter.

Alors je lui expliquai qu'elle tenait le rôle de complice dans cette affaire de cambriolage et que cela risquait de lui amener beaucoup d'ennuis avec la justice, même si elle n'y était pour rien.

Elle ne voulait rien entendre ...

Alors je changeai mon fusil d'épaule en argumentant sur le fait que la garde de son enfant risquait de lui être retirée à la suite du procès, au moins pendant une certaine période.

Elle se mit à pleurer. « Non, non, non ... »

Après qu'elle se fut calmée je renouvelai ma demande en précisant bien qu'aucun compte-rendu écrit ne serait notifié, je le lui garantissais.

Sa déposition établie, elle ne serait plus inquiétée.

Il suffisait juste de raconter ce qu'elle savait, ce qu'elle m'avait confié.

A supposer que l'audition prenne une autre tournure, je la raccompagnerais à la voiture et elle n'en bougerait plus.

Finalement elle accepta.

Trois ou quatre kilomètres nous séparaient de la gendarmerie ; celle-ci était excentrée. Lorsque nous arrivâmes devant les locaux, comme nous en avions convenu, la jeune femme demeura dans ma voiture.

Je fus reçu par le commandant de la brigade que je connaissais déjà pour l'avoir rencontré au tout début de l'enquête.

Il accepta sans difficulté ma requête concernant l'anonymat de la jeune femme au cours de la procédure qui allait suivre.

Dans ces conditions, ma passagère voulut bien entamer son témoignage et raconta, avec beaucoup d'appréhension certes, toutes les étapes de cette aventure.

Enfin, elle précisa les lieux où était stocké le matériel volé.

Le lendemain matin à l'aube, comme l'autorise la loi, une perquisition eut lieu dans cet endroit et une partie du butin fut récupérée.

Par la suite, le cambrioleur fit ses aveux et ses complices furent identifiés.

Quant à la procédure judiciaire, elle suivrait normalement son cours, grâce à la diligence du commandant de la brigade.

Je ne vous citerai pas son nom mais sachez qu'il a son homonyme dans les alpages ou encore sur les étiquettes d'un certain apéritif fabriqué dans le midi ...

Ainsi j'ai accepté de recouvrir de silence l'identité de cette femme, de protéger son intégrité car il y avait un enfant ; l'enfant qu'il ne fallait pas toucher.

Si je ne l'avais pas fait, cet enfant défavorisé, métissé, de famille momentanément séparée, aurait été pris en otage par son père.

Cela est évident, le père n'aurait eu qu'une idée : se dédouaner aux yeux de son fils en faisant inculper sa compagne !

La justice se nourrit aussi d'ignorance 1

Des vices de forme au procès : comment s'est franchie la frontière de l'injustice.

Lors de ce procès pour l'affaire du cambriolage, il y eut une rupture complète entre les deux mondes, du savoir d'une part, de la logique d'autre part.

Le fil conducteur qui aurait dû réunir ces deux pôles de l'intelligence était en fait devenu invisible.

Lorsque l'on se lance dans une aventure judiciaire de ce style en néophyte, en autodidacte inexpérimenté, il faut aller chercher en soi des ressources insoupçonnées afin de pouvoir pénétrer dans cet univers déjanté et comprendre comment on pourra faire front aux raisonnements implacables des

magistrats.

Dans la salle d'audience, deux des trois protagonistes du cambriolage sont jugés par cette justice de polichinelle.

Madame L est absente.

Pourtant une plainte a été déposée à son encontre la désignant comme l'organisatrice de ce cambriolage.

Ce dépôt de plainte, encore en ma possession, où est-il passé? au panier?

Qui s'en est débarrassé? les gendarmes? le procureur?

En tout cas, il s'agit d'une grave irrégularité.

Un voile opaque a été tiré sciemment sur cette affaire.

La justice républicaine a dérapé, mais je ne me laisserai pas faire ... je révélerai moi-même une partie de la vérité dans les prochains chapitres.

La Vérité, alors que ses portes étaient entrouvertes grâce aux preuves criantes que j'avais apportées au dossier, j'aurais dû – moi le néophyte, moi le profane, revêtir l'habit du magistrat, me tenir bien droit, le torse bombé, tel un toréador et poser les questions nécessaires, collecter les renseignements qui

n'auraient pas tardé à être révélés, afin de la faire éclater en pleine lumière !

Mais la corrida fut d'un autre style, beaucoup plus décevante qu'elle n'aurait dû l'être ...

Ce procès s'est déroulé en marge des droits de l'homme et du citoyen.

Comme l'indique le titre de ces deux chapitres consacrés à l'insuffisance de la justice : ce fut la voix de l'ignorance qui s'exprima et qui trancha.

Et ma volonté de comprendre n'en fut encore que davantage affûtée !

La justice se nourrit aussi d'ignorance 2

Dix de der : comment la justice, après mon cambriolage, ne m'a laissé comme seule alternative que d'enquêter moi-même.

Je n'éprouve aucune animosité à l'égard de mes cambrioleurs, ces paumés de la vie, ni aucune agressivité.
Je tiens à le dire.

C'est à la justice que j'en veux ...
J'avais besoin d'elle, je voulais faire respecter mes droits – comme c'est encore le cas aujourd'hui – et non me venger bassement.

Dans cette affaire, le travail de la justice a été volontairement expédié ; bâclé à dessein.
Tous les morceaux du puzzle révélés par l'enquête de gendarmerie sont restés éparpillés.

Le principal élément qui aurait permis de les rassembler, de reconstituer l'ensemble, n'a toujours pas été identifié à ce jour ...

Et pourtant !

Elle a toujours été là, cachée, tapie dans l'ombre, mais au centre de toutes les manoeuvres ...

C'était elle l'instigatrice : cette femme qui commandait frauduleusement, qui exigeait que ses besoins soient satisfaits dans la plus grande illégalité ...

Mais n'anticipons pas. Tout un chapitre lui sera consacré dans les pages qui suivent.

Une première déposition d'un protagoniste du cambriolage avait failli avoir lieu mais, au dernier moment, il s'était rétracté.

Ce n'est pas facile de persuader une personne en faute d'aller à la gendarmerie faire ses aveux ...

Les liens que cet individu entretenait avec l'instigatrice étaient pourtant plus qu'évidents (voir chapitre VII).

Leur complicité était probante! J'ai pu en obtenir des preuves cinglantes et pourtant ...- qui peut le croire? - rien n'a été exploité.

Toutes les pièces de mon propre dossier d'enquête sont restées lettres mortes.

Plus tard toutefois, c'est le principal acteur du forfait, le concubin de madame L, lui-même, qui fera son mea culpa.

Il se confessera par écrit et signera sa déposition.

Il désigna comme l'instigatrice du cambriolage madame L, l'ancienne propriétaire du salon de coiffure.

Il reconnut lui avoir prêté sa maison pour qu'elle puisse travailler au noir, comme cela a été relaté dans les chapitres précédents.

Il m'avait cambriolé pour la fournir en matériel.

C'était elle qui choisissait en priorité les outils dont elle avait besoin pour professer ...

En somme, elle était le fer à friser et lui lui servait de fer à souder !

Mais la justice ne rentrera pas dans ces considérations.

Même la date du cambriolage mentionnée le jour du procès sera erronée car celui-ci avait en réalité commencé huit jours plus tôt et s'était déroulé par étapes successives.

Sans mon intervention, le semi-remorque de matériel

y serait passé en totalité !

Quant aux raisons qui ont poussé cet homme à avouer les faits, elles ne me regardent pas.

Je considère m'être assez impliqué comme cela.

Plus tard encore, cette accusation pourra être confirmée par le deuxième larron, l'homme de paille en quelque sorte.

Pour quelle raison ?

Parce que, tout simplement, il venait d'être à son tour victime de l'instigatrice !

S'étant installé comme représentant en vin après ses déboires dans la coiffure, madame L lui avait passé une commande d'à peu près mille euros qu'elle avait oublié de payer !

Eh oui ! Le vin, ça tache ... Il a été viré.

Ces magistrats, ceux qui ont jugé fonctionnent en "no kill". Cela signifie relâcher pour pouvoir réattrapper.

Deux de ces accolytes ont récidivé chacun deux fois ...

Lettre révélant les aveux de l'un des cambrioleurs:

Roussillon, le 01-09-2003

à l'attention de monsieur LOYE Christian

Je soussigné B. J. demeurant à _____, Roussillon, né le _____ certifie sur l'honneur que cet historique des faits est authentique.

J'ai été condamné pour cambriolage du salon de coiffure de M. Loye situé rue de la république au Péage de Roussillon par le TGI de Vienne.

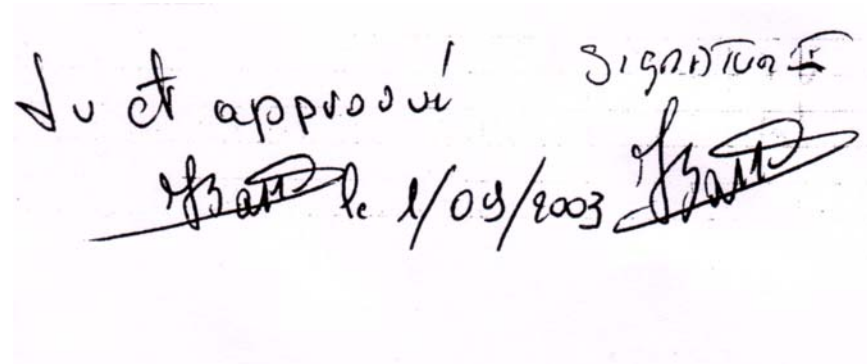
J'apporte les précisions suivantes :

la bénéficiaire et instigatrice est Mme L, elle avait besoin de tout ce matériel pour professer dans son nouveau salon de coiffure qu'elle s'apprêtait à ouvrir.

Elle était présente lors de ce cambriolage et c'est avec ses directives que nous avons pu opérer. Elle connaissait parfaitement les lieux.

Ce cambriolage s'est effectué en plusieurs étapes, la première huit jours avant la date indiquée sur le procès-verbal du tribunal.

Je remets ce document à M. Loye afin d'être en paix avec moi-même.



Vo et approuvé
le 1/09/2003

SIGNATURE

XXII

**CARICATURE D'UNE
ELECTION A LA
CHAMBRE DES METIERS
DE VIENNE**

Ayant assisté, en tant que représentant de ma profession, à cette élection qui renouvelle périodiquement le président de la chambre des métiers ainsi que les représentants des différentes professions auprès des différents organismes et administrations, je ne résiste pas au plaisir de vous narrer comment les choses se passent ...

Cette histoire sera donc très largement inspirée de la réalité mais néanmoins très caricaturale et donc, de ce fait, imaginaire.
Et pourtant, croyez-moi, il est des fois où la réalité dépasse la fiction ...

Il faut tout d'abord vous dire qu'un vote par correspondance est organisé, mais seulement deux artisans sur dix renvoient leur bulletin.

Vingt pour cent de participants à cette élection!

Peut-être l'enveloppe timbrée jointe au courrier encourage-t-elle à ce fort désistement?

Oblitéré pour oblitéré, autant ne pas en rajouter ...

Sur place, tous les officiels sont présents, ils y sont obligés: préfecture, impôts, inspection du travail, direction de l'apprentissage, médecine du travail, URSSAF ... , chaque organisme a son représentant.

La séance débute par l'élection du président.

C'est le sous-préfet, assermenté, qui dirige les opérations ... sa stratégie est tout à fait au point, comme vous allez le voir.

Après avoir salué avec beaucoup d'emphase et de solennité tous les élus, il annonce que la priorité des priorités est d'élire le président.

Bien sûr tous les notables ici présents méritent d'être président, mais il n'en faut qu'un seul!

Une sélection est donc nécessaire; il va falloir l'écouter avec beaucoup d'attention et être très attentif à ses instructions.

Un long silence s'ensuit puis il se lève et, de sa forte voix déclare: « Avec mon hameçon j'ai attrapé un poisson. »

Après avoir répété une ou deux fois cette phrase étonnante, il explique à l'assemblée qu'il va falloir construire une autre phrase avec le mot « hameçon ».

Une phrase totalement différente, n'ayant rien à voir avec la première.

La tâche est difficile, vous en conviendrez ... Mais le premier qui trouvera cette perle rare sera récompensé: ce sera lui le président, il sera l'Elu.

Sans attendre, presque instantanément, une main se lève dans l'assemblée: c'est Jacquou le croquant.

Il a la tête baissée mais il a eu une idée. C'est le premier à avoir trouvé!

On lui demande de se lever et de parler fort.

-« Mes souliers, mes souliers, ... mes souliers ... »

Rien d'autre.

Que veut-il dire? Quelle est la phrase?

Après un long silence, Jacquou s'excuse en balbutiant:
« Excusez-moi ... je me trompe de sujet, pardon! »

Il reprend pourtant immédiatement, miraculeusement inspiré: « Mes chaussures y'a me sont trop grandes. »

Un tonnerre d'applaudissements éclate dans la salle, c'est exceptionnel!

Seul monsieur le Sous-Préfet reste pantois ... mais, après tout, Jacquou ou un autre, ce sera pareil ...

Ainsi Jacquou le croquant est élu président.
Son intelligence seule lui a donné ce titre.
Avant l'élection, tous ses amis lui avaient dit que l'on
sortait grandi de cette fonction et c'est pourquoi, très
prévoyant, il avait acheté ses chaussures à l'avantage ...
ses panards pouvaient grandir, il ne serait pas gêné. Ce
serait un président à l'aise dans ses baskets.
Que demander de plus en effet?

Cependant la séance n'est pas terminée.
Le président doit maintenant choisir un élu, son dauphin,
pour défendre les artisans en conflit avec l'URSSAF.
Son lasso attrape Gillou le pomadin ...
Bonne prise: Gillou ne parle pas. Un cheveu sur la
langue l'empêche de s'exprimer.
Qu'importe, il ira faire un stage chez le mime Marceau et
ce sera parfait ...
En attendant, Jacquou le croquant a judicieusement
choisi ...
Gillou le pomadin deviendra plus tard président de
l'URSSAF et, aujourd'hui, il est président de cette même
chambre des métiers !

La conclusion de cette histoire est que la médecine du travail serait débordée si elle devait passer en consultation chaque membre de cette illustre assemblée

...

Et pourtant, une seule visite chez l'ORL suffirait à soigner ce comportement étrange qui consiste à applaudir à tout rompre dès que ces gens entendent des bruits de mots, et à lever ensuite la main droite pour donner leur accord!

Dernière observation clinique, l'illettrisme est intégral chez tous ces gens: tous ont reçu mon bouquin et aucun n'a posé une seule question, même pour défendre l'intérêt de l'organisme qui les emploie ...

C'est peut-être d'ailleurs cet énorme complexe qui peut expliquer, dans ce cas, la situation ...

En effet, à cette même période, j'ai rencontré l'agent de la cellule emploi de la Chambre des métiers : tête baissée il m'expliqua qu'on lui interdisait de confirmer et de rédiger par écrit les décisions qui m'avaient été spécifiées oralement concernant la création de cet emploi de salarié pour l'ouverture du nouveau salon.

Dernièrement j'ai cherché à retrouver cet homme. Mais il était atteint d'une maladie sournoise ...

Au téléphone son épouse m'expliqua qu'il serait difficile de pouvoir le rencontrer; vu son état, il était hospitalisé.

Je n'ai pas voulu m'investir davantage pour obtenir son témoignage écrit, une pièce de plus ou de moins n'aurait rien changé de toute façon.

Tous ces élus à la Chambre ne se nourrissent-ils que dans le seul grenier où ils travaillent ?

XXIII

**NOTAIRE
ET
JUSTICE**

La lumière ne sert pas seulement à bien voir

Intrusion, pugnacité et patience m'ont permis de suivre, jusque dans l'intimité, tous les protagonistes de mes affaires.

L'avocat que je consultai pour poursuivre le notaire (notaire devenu entre-temps avocat) vivait des moments difficiles sur le plan de la vie privée. Son épouse, ayant demandé le divorce, lui réclamait des sommes astronomiques. Il avait donc besoin de beaucoup d'argent...

Cependant, introduire l'équivalent du SMIC, toutes les heures, dans le jackpot, était ahurissant !

D'autant que le jackpot, c'était moi ! (voir chapitre XIII)

C'est ainsi que je fus amené à consulter un second avocat, quelque temps après.

Mon deuxième tome « Vérité de l'impossible » venait de sortir.

A l'inverse du premier, ce nouvel avocat paraissait très simple, décontracté, l'aspect vestimentaire plutôt négligé, genre artiste.

Son bureau était à son image; il inspirait plutôt la sympathie, il paraissait plus accessible.

Notre premier entretien dura une petite heure; je le mis au courant de mon histoire et lui remis les deux ouvrages que j'avais écrits.

J'attendais de lui qu'il m'indiquât la façon dont je pourrais poursuivre le notaire et, éventuellement, entamer d'autres procédures.

Cet entretien me coûta trois cents euros, soit un sixième des honoraires de son confrère lyonnais ...

Nous nous revîmes deux semaines plus tard.

Tout d'abord il me félicita pour mes ouvrages mais, ensuite, il m'informa qu'à ses yeux personne n'était responsable de ma situation, sinon moi-même.

Je voulus évoquer la question pénale en lui donnant d'autres éléments qui ne figuraient pas dans mes livres mais il m'interrompit presque immédiatement :

« - Monsieur, vous êtes coiffeur. Vous coupez les cheveux et coiffez vos clientes : **continuez.**
Vous auriez dû rester à votre place, c'est l'erreur que vous avez commise.

La gendarmerie est faite pour enquêter,
la justice pour juger,
les assurances pour dédommager les préjudices subis,
moi-même pour faire aboutir les procédures. »

Pour lui, chacun avait son rôle à jouer et, en ce qui me concernait, je n'aurais jamais dû me substituer à tous les professionnels qu'il m'avait énumérés; là résidait une faute importante de ma part.

Je restai médusé.
De la part d'un avocat, ce raisonnement me paraissait inconcevable.
A nouveau une porte de sortie se refermait devant moi ...
une nouvelle fois, une main tendue se retirait!

Je tentai de justifier ce comportement en invoquant le fait que cet avocat professait dans la même zone de clientèle que son confrère, l'ancien notaire devenu avocat, mais cela ne faisait pas avancer ma situation ...

Si j'avais été pratiquant, un acte de contrition m'aurait été d'un grand secours ... mais la situation était plus complexe que cela ...

Si chacun connaissait et assumait parfaitement le rôle qu'il doit tenir face aux problèmes de la vie ... l'avocat n'aurait plus guère de travail !!

Décidément, mon parcours d'obstacles n'était pas terminé.

Le monde inaccessible de la justice

L'

univers des notaires est un monde parallèle peu connu, mû par des lois propres, des règles obscures, des codes d'entraide et de discrétion que l'on ignore.

J'ai côtoyé cet univers, assez pour sonner le glas accusateur qui retentit dans ce troisième tome.

Je ne tomberai pas dans les méandres de l'oubli, je veux faire savoir ici ce que m'a apporté la fréquentation de ces gens là.

Le notaire est un professionnel spécialisé et averti dont la fonction est de faire respecter et appliquer la loi.

Il est vrai que lorsque nous nous adressons à eux, c'est avec confiance et l'espoir que notre affaire suivra le meilleur cours pour notre intérêt.

La plaque, estampillée « Notaire », qui signale leur étude est garante de leur sérieux et le titre de « maître » que nous leur adressons prouve bien la réalité de leurs compétences.

En ce qui me concerne, je suis moi-même « maître-artisan » mais je reconnais que peu de mes clients m'appellent « maître » ...

Cet officier public, nommé à vie, qu'est le notaire a le privilège de donner force exécutoire à la loi; les actes qu'il rédige sont pour ainsi dire sacrés car ils défendent et protègent les droits du citoyen.

C'est donc fort de cette représentation qui est, je pense, la plus commune et la plus répandue que j'eus, dans les années 70, mon premier contact avec un notaire.

J'ai 23 ans et, cette année là, ma femme et moi devenons gérants du salon de coiffure qui nous appartient aujourd'hui.

Notre contrat de gérance a été établi par le prédécesseur du notaire que je vais incriminer.

Ce contrat stipule les obligations du propriétaire ou du locataire, le montant du loyer, la durée du bail ... et une clause de non-concurrence précise que le propriétaire (qu'il ait vendu ou qu'il ait mis en gérance) ne peut s'installer à proximité du fonds de commerce, de façon à ne pas confisquer la clientèle du nouveau-venu .

En 1971, mon épouse et moi décidons d'acheter ce salon de coiffure.

Les mêmes clauses d'obligations et de garanties figurent sur le contrat de vente. Notre affaire est donc conclue dans les meilleures conditions.

Un petit quart de siècle s'écoule.

Afin de mieux préparer mes enfants à la vie active, car tous deux ont choisi de professer dans le même domaine que leurs parents, je décide d'acheter un salon de coiffure qui se trouve en redressement judiciaire.

Je me porte donc acquéreur auprès du tribunal de commerce .

Mon dossier est accepté et je suis autorisé à acheter le salon par l'intermédiaire d'un liquidateur judiciaire.

Comme il se doit, un notaire établit l'acte de vente.

J'ai en mémoire les différentes rubriques de ce type de contrat et, à la lecture du document, je ne tarde pas à m'apercevoir que la clause de non-concurrence n'est pas mentionnée.

Avec l'assurance liée à sa fonction, le notaire me répond que lorsqu'on achète un établissement en redressement judiciaire, cela exclut toute possibilité pour l'ancien propriétaire de se réinstaller.

La loi l'interdit ... je suis donc entièrement protégé: nul besoin de cette clause, selon le notaire.

C'est ainsi que, contrairement à ce que je demandais, cette clause ne fut pas rajoutée sur le contrat de vente.

Tous mes futurs ennuis allaient découler de cette grave erreur (chapitre V du premier tome).

En effet, six mois plus tard, l'ancienne propriétaire du salon décida de se réinstaller à moins de huit cents mètres de son ancien fonds de commerce et cela en toute légalité , sans aucun problème, et même avec la béatification des instances administratives concernées.

La vie nous oblige tous à avaler des couleuvres mais j'avoue que celle-ci fut difficile à ingurgiter et que sa queue sort même encore de ma bouche!

Et pourtant, ce n'était pas la dernière, ni la plus pénible ...

Quelques années plus tard, en raison des ennuis que j'avais eus avec mon gérant (voir chapitre III et IV) et

du coût financier de cette opération qui ne m'avait coûté que trop d'argent, je décidai de revendre ce salon.

Le salon que je réservais à mes enfants est donc à vendre.

Il intéresse une jeune personne désirant s'installer dans la région et, début 2003, il est vendu.

Trois notaires – tels les trois mousquetaires – sont réunis pour établir l'acte de vente : le notaire de l'acquéreur, celui de la propriétaire des murs, et celui du vendeur, c'est à dire moi-même.

Je précise que ce nouveau notaire qui me représente est le successeur de celui qui m'avait refusé la fameuse clause.

C'est alors que, dans la même ville, dans la même étude, à une petite dizaine d'années d'intervalle, une séance incroyablement différente de la première se déroule!

De manière miraculeuse en effet, l'acte devient conforme à la loi. Les clauses de droit et de non-droit réapparaissent comme par enchantement et la clause de non-concurrence est cette fois explicitement mentionnée.

Ô Miracle! Cet exploit est vraiment digne du roman d'Alexandre Dumas ...

Une clause spécifique est même portée sur le contrat pour m'autoriser, avec l'accord de l'acquéreur, à poursuivre mon activité dans le salon où je professe encore aujourd'hui.

Dès lors, la faute du premier notaire à qui j'avais eu à faire lors de l'achat du salon me paraissait évidente, flagrante.

Je tentais d'entamer une procédure pour demander des réparations car, du fait de l'absence de cette clause, j'avais subi, dès le début, de fâcheux et coûteux préjudices ...

Dénoncer c'est affirmer à l'aide de preuves.
Il n'est cependant pas facile de s'attaquer à la justice.

Si ce notaire indélicat s'était trouvé dans cette même situation lors de l'acquisition de son étude, avec son prédécesseur ouvrant lui-même une étude dans le même périmètre ..., toute proportion gardée, sa situation financière aurait probablement été aussi catastrophique que celle dans laquelle je me retrouve aujourd'hui!

Comment connaître les lois qui régissent les actes de vente

Comme vous vous en doutez, après la « démission » du second avocat que j'avais consulté, je n'avais pas dit mon dernier mot.

J'avais désormais la nette impression qu'à la base de toute cette affaire, au point de départ de toutes ces ignominies se trouvait une piste encore inexplorée ... Mais j'aurai l'occasion d'en reparler plus tard.

Puisqu' aucun avocat n'osait entreprendre de procédure à l'encontre de leur confrère « busenessman », je décidai donc de prendre rendez-vous avec monsieur W qui officiait à la sous-préfecture de Vienne comme délégué du médiateur.

Je ne veux nullement dénigrer la profession d'avocat, j'en ai rencontré de grands que j'ai décrits dans les chapitres précédents ; deux d'entre eux ont cependant manqué à leur devoir ...

En arrivant chez le médiateur, « comme d'habitude » (chantait Claude François ...), je lui remis les deux ouvrages relatant mon histoire, cela dans le but d'en mieux cerner les paradoxes inexplicables et de gagner du temps.

Notre second rendez-vous eut lieu quinze jours après.

Comme la plupart de mes lecteurs, monsieur W restait interdit devant la présentation des faits.

Je lui demandai simplement de pouvoir accéder au texte de loi concernant l'acquisition d'un fonds de commerce.

En ouvrant devant lui les différents actes notariés que j'avais pris soin d'apporter, je lui montrai qu'une faute grave avait été commise lors de la rédaction de l'acte d'achat ...

Monsieur W me signala qu'il ne pouvait se prononcer dans l'immédiat et qu'il lui fallait quelque temps pour étudier et photocopier les documents.

Il fallait donc que je les lui laisse, il ferait toutes les recherches nécessaires, même celles auprès de la

Chambre départementale des Notaires dont le rôle est, entre autre, d'étudier et de réparer les préjudices dûs à l'impéritie de certains membres de l'ordre.

Avant de quitter son bureau, je lui soumettais cependant une seconde question.

Elle concernait cette fois les compétences de la Préfecture.

Comment, en effet, cet établissement pouvait-il délivrer une carte professionnelle à quelqu'un qui avait enfreint la loi?

Et je lui tendis une photocopie du texte de loi idoine que j'avais pu me procurer.

Le médiateur me promit d'étudier ces deux questions avec attention , toutefois il me laissa entendre que ce ne serait pas simple ... mais ça valait le coup d'essayer.

Nous nous revîmes pour un dernier entretien six semaines plus tard.

Monsieur W n'avait rien à me proposer, aucune réponse à me donner.

Toutes les portes étaient restées fermées devant ses investigations.

Ma demande restait vaine.
Mon désir de connaître la loi demeurait un vœu pieux,
une fois encore ...

Et dire que, justement, « nul n'est censé ignorer la loi » !

Première affaire avec le notaire

« Business et arnaque »

Peu avant l'achat du salon de coiffure du Péage, une autre affaire m'avait permis de rencontrer le notaire qui serait à l'origine de mes déconvenues futures ...

Mes deux enfants étaient devenus de jeunes ados bougeons et plutôt exigeants. Entre autre, ils souhaitaient que nous puissions avoir notre piscine .

Soutenus par leur mère, ils arrivèrent à leurs fins ...

Toutefois l'emplacement de cette piscine posait problème car le terrain était un peu trop exigü. Mon voisin, dont la propriété était limitrophe de la mienne, possédait un petit espace vert et ombragé

dont il ne tirait aucun parti.

Je lui fis donc savoir que cette parcelle de terrain – de soixante mètres carrés – m'intéressait fortement pour pouvoir construire une piscine.

Ma proposition l'intéressa immédiatement car vendre ce recoin de terrain où les vents entassaient les feuilles mortes en permanence lui éviterait de l'entretenir.

Un géomètre fut donc diligenté pour définir les limites de la parcelle.

Celle-ci me coûterait à peu près cinq mille francs.

Je pris donc rendez-vous auprès du notaire afin qu'il rédige l'acte de vente.

Après qu'il eut pris connaissance de l'étude du géomètre, je lui demandai d'estimer les frais qu'allait engendrer cet achat.

Je fus interloqué par sa réponse : ces frais équivalaient à deux fois le prix d'achat de la parcelle ... soit environ dix mille francs ...

Je restais ahuri !

Le notaire m'expliqua alors qu'une grande partie de ces frais provenait de la SAFER, organisme agricole qui veillait à éviter le morcellement des parcelles de terrain.

J'allais donc être obligé de renoncer.
Pourtant la zone était classée constructible ...
Cette affaire demandait réflexion.

Malgré toutes les précautions que je pris pour leur annoncer la nouvelle, la déception de mes enfants, pour qui la construction de la piscine était chose acquise, fut grande .
Cependant, je sus leur dire qu'il fallait renoncer à ce projet mais que, peut-être, d'autres solutions étaient à examiner.

Il y avait en effet une autre possibilité : acheter cette petite parcelle en seing privé.
Mais cette possibilité était-elle encore en vigueur?

Comme il vaut toujours mieux s'adresser au Bon Dieu qu'à ses saints, je me rendis donc au centre des impôts, au service des cadastres.
Je rencontrai là une personne qui, très surprise par mon désir d'obtenir le texte de loi qui m'intéressait, m'envoya à l'étage supérieur où, à nouveau, on m'invita à redescendre d'un étage afin de rencontrer Monsieur Y.

Monsieur Y se montra très intéressé par ma requête.
Il me posa de nombreuses questions, ce qui me laissa

penser que des affaires de ce genre devaient se présenter rarement.

J'obtins de lui le texte de loi idoine, encore en vigueur aujourd'hui, comme je l'espérais.

Après avoir étudié les quatre ou cinq feuillets de ce texte dans la salle d'attente, j'eus la confirmation que cette loi convenait parfaitement à mon affaire : pour que la vente ait lieu, il fallait que soient mentionnés sur papier libre l'accord du vendeur, de l'acheteur, et d'un témoin assermenté, ainsi que les trois signatures.

Le droit d'enregistrement était officiel, le cadastre prenait en considération l'identité et la surface de la parcelle : c'était parfait.

Toutefois un petit paragraphe me gênait un peu. Il concernait le service des hypothèques.

Etant donné que je n'empruntais pas d'argent pour cet achat, je ne voyais pas pourquoi mes biens devaient être hypothéqués ...

Afin d'avoir les explications nécessaires, je frappais à nouveau à la porte de monsieur Y.

A ma première question concernant le coût d'enregistrement de l'acte, sa réponse fut immédiate : environ six cents francs.

Pour le choix de la personne assermentée cela ne posait pas de problème, ce serait Monsieur le Maire

de ma commune, un homme d'une grande ouverture d'esprit et d'une grande droiture.

Quant au service des hypothèques, monsieur Y m'expliqua qu'il était la mémoire de la transaction.

En effet, malgré le paiement des droits d'enregistrement et l'identification de la parcelle au cadastre, si je ne m'inscrivais pas au service des hypothèques, je ne serais propriétaire de la parcelle que du vivant du vendeur.

Au décès de l'ancien propriétaire, ses héritiers pourraient, s'ils le voulaient, redevenir propriétaires de cette parcelle si jamais la transaction n'était pas inscrite dans la mémoire des hypothèques ; la loi les y autoriserait.

Ce fonctionnaire des impôts venait de me donner des informations extrêmement précises et précieuses, en outrepassant même le strict cadre de ses compétences.

J'appréciai énormément son attitude ...

Ainsi donc Napoléon I^{er} et son code civil vieux de deux cents ans me barraient la route ...

Aucun législateur n'avait encore jugé bon de le modifier sur ce point particulier, et pourtant ...

En somme, bien que largement mouillé dans cette affaire, je ne pouvais toujours pas me baigner !

L'achat de cette parcelle eut cependant une suite aussi favorable qu' inattendue.

Quelque temps plus tard en effet, lors d'une promenade familiale en compagnie de mon épouse, mes enfants et ma belle-mère, j'entrevis une solution à mon problème.

Il faisait beau cet après-midi là, les enfants avaient besoin de se dépenser avec vélos et rollers.

Il faut préciser que dans cette petite commune rurale située au flanc de la montagne les risques d'accident sont quasiment inexistant.

A un certain moment de notre balade, ma belle-mère déclara en nous indiquant une parcelle de terrain : « Cette cabane, c'était le grangeon de mon grand-père, elle servait pour se mettre à l'abri du mauvais temps, à ranger les outils pour cultiver la terre ... »

Son père, « pépé Sam », l'avait vendue il y avait longtemps.

Le surnom de « pépé Sam » était une trouvaille de

mes enfants ; ils l'avaient donné à leur arrière grand-père car il avait recueilli un chien errant ...un samedi .

C'est ainsi que cette petite parcelle et son grangeon devinrent naturellement le but de notre promenade.

Sur le chemin du retour, des idées intéressantes commençaient à germer dans ma tête. Ces deux histoires de parcelles étaient superposables car la parcelle du grand-père avait été achetée par le propriétaire de la maison voisine ...

Je décidai donc d'aller me renseigner sur la procédure juridique de cette acquisition.

Ma belle-mère connaissait presque tout le monde dans cette petite commune, elle y était née.

Ainsi je pus rencontrer les enfants du propriétaire qui voulurent bien faire des recherches pour retrouver les actes notariés.

Je leur avais expliqué le but de cette enquête et ils furent très arrangeants.

Je ne tardai pas à être instruit du texte de loi qui était – et qui est toujours – le suivant : une parcelle attenante à un terrain dont on est propriétaire est considérée comme zone verte lors de son achat et le coût d'enregistrement est, par conséquent, symbolique.

Je fus autorisé à photocopier cet acte de vente qui datait d'une petite cinquantaine d'années.

Quelques jours plus tard je pris rendez-vous avec le notaire afin de lui soumettre le fruit de mes recherches et ces nouvelles conditions d'achat.

J'étais satisfait de mon travail, lui, il était perplexe.
L'homme de grande culture, de culture intensive, était sous la directive d'un petit jardinier ...
Les rôles étaient inversés, il l'avait bien compris.

Son travail de vérification fut rapide et il valida mes déclarations ...

C'est ainsi que je pus acheter mon terrain, en payant le dixième du coût d'enregistrement que le notaire m'avait annoncé au départ !

XXIV

URSSAF

Le recours au médiateur et une nouvelle occasion manquée

Avant d'évoquer ce nouvel épisode malheureux, je rappellerai tout d'abord quelques faits.

Après avoir reçu l'avis de redressement de l'URSSAF (voir volume 1, chapitre VIII), je décide de contester cette décision puis j'entreprends diverses démarches afin d'être soutenu. C'est ainsi que je rencontre successivement, à Roussillon, la représentante locale du conciliateur qui regrette que sa fonction ne lui permette pas d'intervenir dans un litige administratif, puis, à Vienne, le chef de cabinet du député maire qui, compréhensif, m'oriente à son tour vers un médiateur.

C'est donc ainsi que j'envoie mon dossier complet au représentant départemental du médiateur de la République, à Grenoble.

Une nouvelle fois je suis entendu; on me comprend, on compatit , on me reconforte ... mais on ne m'aide pas. Malgré sa promesse d'étudier mon affaire et de m'aviser « dans les plus brefs délais » de ce qu'il pourrait faire pour moi, le représentant du médiateur me répond – deux mois plus tard- que le médiateur de la République ne peut intervenir dans le cours de la justice, conformément à l'article 11 de la loi du 3 janvier 1973.

C'est, à nouveau, une cruelle déception pour moi ... Pourquoi cette réponse?

Je me sens floué. Encore une fois on ne m'a pas vraiment écouté, on ne m'a pas compris.

La réponse du représentant montre clairement qu'il n'a rien compris à mon affaire.

La procédure que j'engageais contre l'URSSAF était de mon fait, je pouvais y mettre fin à n'importe quel moment si jamais une conciliation avait lieu.

Toutes les personnes concernées par l'affaire pouvaient facilement être réunies pour qu'une

consultation puisse se mettre en place:

- œ le médiateur de la République ou son représentant
- œ le consultant de l'URSSAF que je venais de rencontrer (et de reconnaître)
- œ le consultant de la chambre des métiers (malgré sa lourde maladie)
- œ le président de la chambre des métiers (Jacquou le Croquant)
- œ Gillou le pomadin (l'artisan élu à la chambre des métiers dont le rôle est de défendre ses pairs)
- œ et enfin, moi-même.

Tout aurait pu être simple si le représentant du médiateur avait pris la peine de s'intéresser à mon dossier et de comprendre ma demande ...

Cette affaire aurait pu être analysée et discutée dans la plus grande transparence: une petite heure aurait suffi pour que le pire fût évité, pour que la série d'outrages dont j'étais victime cessât, enfin!

Hélas pour moi, même si le progrès technologique du 21^e siècle est considérable: décomposition de l'atome, découverte et applications du laser, études météorologiques, GPS etc., je n'ai pas bénéficié de ces

avancées révolutionnaires dans ma quête de justice ...

Pourtant, un GPS capable de piloter les administrations serait vraiment génial!

Les décideurs et les employés seraient guidés dans la bonne conduite de leurs fonctions ... ils pourraient anticiper, prendre les mesures adéquates ... ils pourraient être justes, efficaces ...

Mais trêve de rêverie!

Ce modèle de GPS n'existe pas. Aucun système de repérage universel, aucune machine issue du progrès informatique ne peut pallier l'incompétence humaine.

Aucun ordinateur ne peut enregistrer dans son disque dur, de manière indélébile, les renseignements que l'homme aux commandes de la machine n'aura pas rentrés soit par négligence, soit par ignorance, soit intentionnellement.

Voilà donc comment une nouvelle manifestation d'incompétence me plongea un peu plus encore dans le désespoir ...

Automne 2003 : rencontre inopinée avec mon consultant de l'URSSAF

Cette rencontre est due au hasard, au plus grand des hasards.

Jusque là, j'avais toujours pensé que le consultant de l'URSSAF qui s'était occupé de mon dossier quelques années auparavant était, telle l'Arlésienne, invisible et introuvable.

Jamais en effet, malgré mes nombreux rendez-vous et entretiens à l'URSSAF, on ne m'avait permis de rencontrer monsieur R. ... Je m'étais donc peu à peu convaincu que toutes les décisions prises, toutes les directives passées provenaient d'une instance virtuelle qu'il était tout à fait impossible de rencontrer.

Eh bien j'avais tort !

A l'automne 2003 je me rendis compte que non seulement ce fonctionnaire existait bel et bien mais, qu'en prime, il fonctionnait !

En quête de renseignements au sujet de ma retraite et voulant m'informer de mes acquis – je n'emploie plus le mot « droits » que j'ai désormais banni de mon vocabulaire (!) – je décide donc d'entamer des démarches.

En cette fin d'année 2003 je possède environ quarante-deux années d'activité professionnelle pleine et continue.

J'ai commencé dans la carrière comme apprenti coiffeur à l'âge de 14 ans puis, ayant fait mes armes de salarié dans la même entreprise durant huit ans, je devins artisan. Et je le suis encore.

Il faut toutefois préciser que, pendant quatre ans, c'est mon épouse qui fut chef d'entreprise : je ne voulais en effet plus rien avoir à faire avec la chambre des métiers de Vienne vu les déconvenues que j'y avais vécues.

Ayant donc décidé de faire le point sur ma carrière, je me rends au centre de sécurité sociale dont je dépends ; un bureau spécifique est réservé aux allocataires.

La jeune personne qui me reçoit a immédiatement accès à mon dossier et je vois récapitulées sur l'écran d'ordinateur toutes mes annuités de carrière.

Mais, en y regardant de plus près, je me rends compte que mes années d'apprentissage – bien qu'elles soient mentionnées- ne sont pas comptabilisées !

Bizarre...il me manque quatre années de cotisation à cette caisse de retraite.

La jeune femme ne peut me fournir les explications que je réclame mais elle me précise que l'URSSAF sera à même de me renseigner .

Je vous laisse imaginer la joie qui m'envahit à l'idée de remettre les pieds dans cet organisme !

Bref, sur place, après avoir insisté auprès de l'hôtesse d'accueil afin d'obtenir un rendez-vous immédiat avec un consultant qualifié, j'attends un petit quart d'heure jusqu'à ce que mon interlocuteur vienne me chercher.

Il est mince et svelte mais beaucoup d'assurance se dégage de sa personne. Il représente l'AVA, la caisse de retraite des artisans où je cotise.

Il me prie de le suivre mais il est si pressé que j'y parviens à peine (je suis pourtant en bonne forme physique !). Il doit m'attendre une première fois à mi-chemin afin que je ne m'égare pas au milieu de tant de portes, puis une deuxième fois devant son bureau ...

(nous avons facilement parcouru une cinquantaine de mètres !).

Enfin je m'assois face à mon interlocuteur. Je lui présente ma situation et lui demande des explications sur ces années d'apprentissage qui ne sont pas prises en compte ...

-« Certes, mais vous avez la possibilité de racheter ces deux années d'apprentissage. Il suffit de me fournir les pièces nécessaires », me répond-il.

Je veux alors me renseigner sur le coût de ce rachat tout en m'étonnant quand même que ces deux années d'apprentissage soient mentionnées noir sur blanc dans mon parcours de carrière et non comptabilisées pour ma retraite ...

Il m'explique que la masse salariale de cette période a probablement été insuffisante pour être prise en considération.

Je lui objecte que, durant ces deux années d'apprentissage, les semaines étaient en général de cinquante heures et qu'à l'époque je passais les lundis – mes jours de repos – à Lyon pour suivre des cours théoriques obligatoires.

Que je n'aie pas cotisé à la Sécurité Sociale pendant ces deux années et pour toutes ces heures de travail me paraît ahurissant !

Tout était pris en charge par l'Etat, l'employeur était complètement exonéré de charges!

Je ne peux m'empêcher d'ajouter : « Heureusement,

j'ai été veinard, rien de grave ne m'est arrivé pendant cette période ... s'il avait fallu me faire opérer de l'appendicite, que se serait-il passé ? ».

En effet, le chirurgien aurait-il invoqué « une masse salariale insuffisante » pour justifier son refus d'opérer ? Alors mon interlocuteur., embêté, évoque une éventuelle anomalie du côté du législateur ;

mon maître de stage n'avait probablement pas été informé de ces dispositions , pas plus que les parents de l'apprenti, ni plus d'ailleurs que l'apprenti lui-même ... Néanmoins il ne peut me présenter aucun texte de cette époque pour justifier ses dires.

Il faut donc que je rachète mes deux années d'apprentissage. Chacune coûte environ dix mille francs (soit 1500 euros).

-« Ce n'est pas excessif, dis-je, actuellement une année me coûte un peu plus du double.

Et puis-je acheter cette troisième année en cours ?

- Oui, même quatre ans si vous voulez. »

Effectivement, cela m'arrangerait car c'est juste le nombre d'années qui me manque pour faire valoir mes droits (que ce mot passe mal ... il est pourtant difficile à bannir de notre vocabulaire !)

Mais je lui rétorque que, conformément à la loi, je ne peux acheter que trois années seulement (j'ai été

renseigné par les medias).

Après un long temps de réflexion, il déclare ex abrupto que la possibilité d'acheter une troisième année n'est réservée qu'aux bénéficiaires d'études longues, comme lui, par exemple.

Cette information me paraît étrange car elle ne coïncide pas avec celle que j'ai eue . Je lui demande alors, par curiosité, de me calculer le montant de cette cotisation pour quelqu'un qui remplirait ces conditions d'études.

-« Le double du vôtre », me répond-il.

Alors je lui fais la réflexion que cette opportunité de pouvoir racheter trois années équivaut à gagner au loto !

A son grand étonnement je me lève pour lui faire la démonstration suivante : simultanément, je sors la main de ma poche droite pour sortir six bâtons (soit 60.000 francs, équivalant à 20.000 francs par an multiplié par trois) et je rentre l'autre main dans ma poche gauche pour bien lui faire comprendre que, en même temps que je débourse pour cotiser, j'encaisse 46 bâtons (soit 15.000 francs environ de retraite mensuelle, multiplié par trente-six mois).

Voyant qu'il reste incrédule et étonné de cette façon de voir les choses, j'emploie une autre image : en somme, avec cette possibilité de racheter trois années de service, on lui offre à lui, qui a fait tout ce qu'il

fallait d'études, trois années au club med pour sa fin d'activité ...

Pour moi par contre, aucune prise en charge – quelle qu'elle soit – de la part de l'Etat.

Au contraire ! A partir du deuxième semestre de ma formation c'est moi qui rapportais de l'argent à l'Etat.

En effet celui-ci percevait un pourcentage de taxe sur le chiffre d'affaire de l'entreprise qui m'employait ...

Vraiment, quelle erreur de n'avoir pas réalisé une seconde que je passais là, pendant mes deux années de formation professionnelle, des vacances au club med ! !

Il est vrai que je suis désappointé et peut-être, de ce fait, un peu amer, mais notre entretien est resté courtois et je juge opportun d'en rester là ; j'ai obtenu les renseignements nécessaires.

Je lui demande donc sa carte de visite afin de pouvoir suivre l'instruction de mon dossier.

Cependant, alors qu'il se lève pour clore l'entretien, je ne peux m'empêcher de faire une réflexion sur l'organisme qui l'emploie en faisant allusion à mes déboires passés ...

Je sens alors du désarroi dans son regard, je veux dédramatiser en spécifiant que mes ennuis avaient résulté aussi du dysfonctionnement de bien d'autres

organismes ...

Mais, après un long temps de silence il me dit : « Vous êtes le coiffeur ... »

J'acquiesce mais je renchéris aussitôt : « Avez-vous lu mes livres ? »

Un timide hochement de tête m'apporte la réponse puis il répète plusieurs fois : « Ne polémiquons plus, ne polémiquons plus ... »

Notre entretien avait duré longtemps, je lui tendis la main. Il était déjà midi.

Après le déjeuner, alors que je prenais le café en compagnie de mon épouse, je sortis le dossier de ma sacoche afin de le remettre en ordre.

Mon attention se fixa alors sur la carte de visite que mon consultant m'avait remise et là, un fou-rire irrépressible me prit, au grand étonnement de ma femme.

C'était incroyable, extraordinaire ! Il existait donc ...

Ce monsieur R. qui m'avait tragiquement induit en erreur plusieurs années auparavant était bien vivant !

Alors que j'avais vainement essayé de le rencontrer pendant toute cette période, je venais de faire sa connaissance, à l'improviste, et sans même me douter une seule seconde de son identité !

Je compris alors le sens de ses paroles lorsqu'il avait répété qu'il ne fallait plus polémiquer ...

Il faut rappeler que je lui avais accordé un chapitre entier dans mon premier ouvrage (chapitre VIII) pour dénoncer son incompetence ainsi que son absence au procès ...

Là encore, les droits et les obligations de chacun peuvent être bien différents.

Pour pouvoir « comprendre », j'ai entamé plusieurs procédures contre l'URSSAF mais cet organisme est à la fois juge et partie et donc, inaccessible.

Peu de gens ont tenté ces actions.

Moi, j'ai échoué, ces procès n'ont pu se dérouler.

« Vérité de l'impossible » retrace exclusivement le récit de toutes ces procédures.

Pour ne pas avoir à me « défroquer »² ni renoncer à la vérité le prix à payer a été exorbitant.

J'ai fait une grève de la faim afin d'obtenir le droit d'aller en procédure à leur rencontre : « Quinze jours moins neuf kilos ».

2 Mot d'argot. Enlever son « froc », c'est-à-dire son pantalon.

L'URSSAF était juge et partie, ce procès n'a pas eu lieu

...

Là encore nous nous situons dans une autre galaxie!

Je n'ai pas fait semblant,
on peu faire semblant toute sa vie
avec tout le monde
mais pas avec soi-même.

J'ai obtenu leur mea culpa
... c'est si peu.

La marraine qui ouvre les portes

Identification prioritaire

Nous sommes au tout début de mes déboires et il m'est nécessaire de faire un bref récapitulatif pour parvenir à cette "identification" ...

Ainsi l'objet de ce chapitre est de mettre en lumière l'étrange enchaînement d'incohérences et de vices de forme qui se sont accumulés contre moi et qui m'ont abattu en aussi peu de temps qu'il ne faut pour le dire , vous allez en juger...

Comme je l'ai déjà relaté précédemment, j'ai décidé d'acheter par l'intermédiaire du tribunal de commerce

un salon de coiffure mis en redressement judiciaire.
Le tribunal me choisit effectivement comme acquéreur.
Or, lors de la constatation de l'état des lieux,
l'établissement que je prévois d'acheter s'avère massacré
par l'ancienne coiffeuse qui a été placée en liquidation.
Je décide donc de différer cet achat ; un constat
d'huissier entérine les motifs de cette décision.

Malheureusement, la propriétaire des murs, pour cause
de « plusieurs semestres de loyers impayés », refuse de
prendre à sa charge les réparations nécessaires.
Chat échaudé craint l'eau froide, logique.

Mon notaire est avisé de la situation par le constat
d'huissier, quant à moi, je décide de surseoir à mon
acquisition, le temps de mener des tractations auprès de
la propriétaire des murs et de son notaire dans le but de
l'engager à réaliser les travaux prioritaires sur le gros
oeuvre. Le reste des travaux m'incomberait.
Le Tribunal de commerce a-t-il été prévenu de ces
démarches ?

En effet, quelque temps plus tard, la propriétaire
accepte de prendre en charge les travaux de gros
oeuvre et, en ce qui me concerne, je financerai la

réfection du salon de coiffure.

Trois mois se sont alors écoulés depuis ma première visite de l'établissement.

L'acte de vente est signée avec l'engagement de la propriétaire concernant les travaux de gros oeuvre.

C'est à ce moment là que j'entre de plain-pied dans une dimension inconnue, insoupçonnée, incommensurable ...

Madame L, l'ancienne propriétaire de l'établissement, m'accuse de travail au noir pendant les trois mois d'attente où rien n'était encore définitif concernant mon achat.

Comble ! La justice abonde dans son sens et lui donne raison !

Le salon n'était pas encore à moi, je n'en avais pas les clés, je n'avais encore rien à payer ...

Seul l'acte d'achat, daté et signé, pouvait permettre la réouverture du salon.

Alors quoi?

Et bien le liquidateur judiciaire avait tout simplement oublié de fermer l'établissement à clé et madame L avait tranquillement continué à y travailler ...

Surenchère dans l'absurdité : dans son réquisitoire le

procureur ira jusqu'à m'accuser d'avoir versé un dessous de table !!

La justice est en plein délire. Aucune preuve n'est avancée de ce qui est allégué ... C'est de la manipulation pure et simple!

Malgré tous ces aléas, le salon que je destine à mes enfants lorsqu'ils seront en âge de professer est à moi. Il me faut donc chercher un gérant qui pourra travailler comme artisan sans avoir à investir pour acquérir son lieu de travail. Cette personne aura simplement l'obligation de payer le loyer notifié par le notaire sur l'acte de gérance et d'en respecter toutes les obligations.

Hélas pour moi, je choisis le meilleur des plus mauvais : un SDF accompagné de son amie, de son enfant et de son chien ...
Je ne tends pas une main mais les deux !

L'homme était par le passé – ses anciens employeurs me le confirment – un très bon professionnel. Mais sa situation présente est catastrophique : interdit bancaire, alcoolique plusieurs fois désintoxiqué, divorcé avec deux enfants.
Bref, pour vouloir lui donner sa chance, pour le sortir

de là je prends tout : bonhomme, famille et problèmes.

Mais, bien sûr, cette situation ne tarde pas à se compliquer ... son passé va le rattraper.

Lors de l'établissement de l'acte de gérance, avec l'accord du notaire, il est décidé d'anticiper la date d'entrée en fonction de mon gérant.

De cette façon ils pourront profiter d'un minimum d'avantages sociaux, ils ont faim.

Mais, aveuglé par cet accès de bienveillance que je crois fondé, je ne me doute pas à quel point ces gens, déphasés, déconnectés de la société, sont devenus de vrais marginaux.

Les vicissitudes de la vie peuvent, à notre insu, transformer chacun de nous.

J'ai évoqué tous ces problèmes dans « Le sang de l'artisan », chapitre III.

Au procès on me reprochera d'avoir employé comme salariée Mme L, l'ancienne propriétaire, depuis la date de sa liquidation judiciaire jusqu'au jour d'achat de mon établissement, soit environ trois mois, alors que je n'étais pas encore propriétaire des lieux !

Par cette même procédure on m'accusera aussi d'avoir

employé, dès mon achat effectué, et sans le déclarer monsieur C, ce SDF que je voulais réinsérer dans le monde du travail et qui ne pouvait pas remplir dans l'immédiat toutes les clauses de son contrat de gérance. La Justice disposera de tous les documents justificatifs mais ... "parole de juge", il est inutile de savoir pour bien voir !

Ainsi donc ce qui devait arriver arrive, le parquet commissionne l'URSSAF pour quérir toutes les charges sociales correspondant à ces périodes.

Et voilà que la grande prêtresse Justice me condamne encore une fois, à 10 000 francs d'amende, pour délit de travail au noir!

L'inspecteur de l'URSSAF qui est chargé du dossier paraît très attentionné au récit de mes déboires.

Une deuxième rencontre a lieu pour confirmer l'authenticité des pièces fournies et répondre à toutes ses interrogations.

Il reste sidéré devant l'absurdité de ma situation.

Tant d'incohérences dans le cheminement de cette affaire le laisse perplexe.

Lui aussi sent quelque chose d'anormal : comme une sorte de protection qui permettrait de fausser toutes les données de départ ...

Oui, cela ne fait aucun doute!

C'est donc avec lui que, pour la première fois, j'aborde cette question : quelle protection? Qui?

Et dans la foulée je lui livre ma réponse : « un coach, il y a un coach. Une marraine bienfaitrice qui existe quelque part, en chair et en os. »

Et de la lui décrire avec beaucoup de précaution, sans lui révéler ni son identité ni même ses responsabilités professionnelles néanmoins très importantes ...

Cependant l'inspecteur désire en savoir plus, il m'assaille de questions ... mais je me refuse à lui en dire davantage.

- « Est-elle à votre connaissance intervenue dans d'autres affaires similaires? »

- « Je l'ignore. Mais, dans les affaires qui me concernent, ma réponse est affirmative! »

Nous dressons alors ensemble la liste de toutes les incohérences judiciaires de cette affaire, à savoir l'inventaire de toutes les protections bienveillantes dont a bénéficié madame L, l'ancienne propriétaire du salon.

Dès le début j'avais été assez attentif pour relever tous ces indices.

Cette liste, la voici :

œ Duperie de la justice par l'apport d'un témoignage spécifiant que je suis accusé de travail au noir trois mois avant l'achat de mon établissement, alors que rien n'était encore enregistré à la chambre des métiers ni à la chambre de commerce.

L'inspecteur de l'URSSAF a entre les mains l'acte notarié de vente, daté et signé, prouvant l'authenticité de cette acquisition ainsi que l'acte de gérance de monsieur C où toutes les rubriques sont spécifiées: date et heure d'entrée en activité, nom, prénom, âge etc.

Le contrat est entièrement retrospectif, le social, le fiscal

...

On n'aurait pas pu être plus clair!

œ Obtention par madame L d'une carte professionnelle délivrée tout à fait légalement et à son propre nom par la préfecture alors qu'elle est en liquidation judiciaire et qu'elle n'a par conséquent pas le droit d'exercer.

œ Obtention de subventions permettant sa réinstallation.

œ Non convocation de madame L devant le tribunal

lors du procès des cambrioleurs qui déroberont du matériel de coiffure dans les locaux de mon établissement (voir chapitre IV du « Sang de l'artisan ») alors qu'elle est explicitement désignée par moi-même, sur dépôt de plainte, comme l'instigatrice de ce forfait.

D'autres questions, tout aussi légitimes, peuvent venir s'ajouter en cascade:

œ Pourquoi et comment le dépôt de plainte à son encontre dont nous venons de parler est-il allé au panier?

œ Comment madame L a-t-elle pu continuer à travailler à son compte dans le garage d'un ami sans être repérée ni inquiétée alors qu'un va et vient régulier était constaté par les voisins?

œ Comment, en exerçant le métier d'artisan installé à son propre compte, peut-on percevoir des allocations de l'ANPE et des ASSEDIC?

œ Comment, malgré un lourd passé chargé de procédures judiciaires diverses, madame L a-t-elle pu obtenir l'aide juridictionnelle?

œ Pourquoi la clause de « non-concurrence » ne sera-t-elle pas mentionnée par le notaire sur le futur acte de vente de mon salon?

Autant de questions sans réponses ...

En tout cas, les bienfaits de cette marraine chérie, bien que précieux pour sa bénéficiaire, n'en sont pas moins abracadabrants sur le plan juridictionnel!

C'est pourquoi l'inspecteur de l'URSSAF décide en son âme et conscience de ne pas souscrire à ce tissu de mensonges.

Il choisit de ne pas suivre la Justice dans ses accusations

...

Aucune charge ne sera donc retenue à mes dépens.

La Justice prendra ce camouflet en pleine face!

En guise d'épilogue à ce chapitre, j'ajouterai que, à la même époque, je confie à quelqu'un que je crois être un ami – mais il passera par la suite dans le camp adverse – cette liste invraisemblable de soupçons et d'interrogations.

Je vais même plus loin dans la confiance en lui révélant les fonctions exercées par cette marraine et même, son identité.

Pour pouvoir s'assurer de la reconnaître formellement il ne lui manque plus que de la rencontrer ...

Cette occasion se présentera rapidement, lors d'une réunion officielle.

Là, son appréciation sera directe et sans appel : « Elle a toute la tête du personnage! »

XXV

HERESIE

Les barons de Barreau deviennent barjos

A Vienne , deux mille ans après la période romaine, les rituels de nos ancêtres en ce qui concerne la table et les breuvages sont restés inchangés.

A l'image des Romains en effet, les barons du Barreau entretiennent leur savoir-vivre: ils bouffent et ils boivent !

Vienne la Romaine a connu son âge d'or durant les deux premiers siècles de notre ère. Elle a conservé de cette aura des vestiges prestigieux liés pour la plupart à l'exercice du pouvoir.

La maison des dieux Océan, les temples, son théâtre - un des plus grands sur le territoire gaulois - son odéon, ses marbres ... le temple d'Auguste et de Livie construit pour rendre hommage au culte impérial ...

Toutes ces traces magnifiques nous rappellent une civilisation raffinée qui pensait, comme tant d'autres, avoir l'éternité pour elle.

Hélas, au milieu du troisième siècle après Jésus-Christ, la récession économique, l'insécurité, les invasions accélèrent la chute de la ville.

C'est du moins ce que l'on croyait ...

Car, à Vienne, deux mille ans plus tard et dans d'autres types de palais, certains étaient encore convaincus qu'il vaut mieux penser la panse pleine!

Mangeaient-ils à la romaine ces barons du Barreau qui avaient pris l'habitude de festoyer dans les plus grandes cantines locales?

Ceux qui, de vingt-cinq convives au départ, se retrouvèrent cent vingt-sept à leurs plus beaux jours de gloire?

Avaient-ils bien, comme leurs ancêtres, tout le confort et le luxe nécessaires à leur rang, allongés sur leurs tricliniums³ recouverts de matelas et de coussins moelleux?

S'appuyaient-ils sur le coude gauche afin de garder leur main droite disponible : "Je jure de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité" ?

Oui, ces excès de tables et de boissons à la romaine se pratiquaient encore à Vienne à l'époque de mes déboires. Seuls les breuvages avaient changé d'appellations : l'aquamusla s'était transformé en Cordon Charlemagne, la Posca en Château Eyquem ou Romanée-Conti ...

Les détournements d'argent grâce auxquels se sont baffrés tous ces barons se chiffrent à deux cent soixante-quinze mille euros, soit un million huit cent mille francs à l'époque et, compte-tenu de l'inflation actuelle, cette somme pourrait aisément être multipliée par deux !

³Triclinium : lit de table pour trois.

Un des leurs porta plainte pur ces fautes, il y eut procès.

Ces barons, pourtant, avaient de gros moyens, de très gros moyens ... mais consommer l'interdit faisait monter leur adrénaline.

Et dire que c'est certainement au cours de ces one man show que mes procès se sont déroulés !

Sans faire de fixation sur ces jouisseurs que j'ai déjà longuement décrits et en analysant de manière sommaire cette situation burlesque, je pense tout de même qu'il ne faut pas oublier le fond au nom de la forme. Autrement dit il faut éviter de couper les cheveux en quatre et de faire des procès tout aussi tirés par les cheveux ...

LISERE

Faux et abus de confiance

VIENNE. L'ex-bâtonnière de l'Ordre des avocats de Vienne et deux co-prévenus devant le tribunal de Dijon

L'ex-bâtonnière de l'Ordre des avocats de Vienne entre janvier 1891 et janvier 1984, auteur pré-

sumé de faux et abus de confiance, 4 800 000 F selon le chiffre retenu par l'accusation) qui auraient été commis, entre 1890 et 1993, époque où elle était à la tête du barreau, a comparu hier devant le tribunal correctionnel de Dijon pour faux et abus de confiance. Le dossier a été déposé dans la capitale de la Bourgogne du fait de la qualité des personnes poursuivies.

A ses côtés, co-prévenus : un avocat en exercice du barreau de Vienne, pris en sa qualité, de président de la C.A.R.A.V.I. (jusqu'à fin 1982), dont l'objet principal est le manègement des fonds décernés par les avocats et provenant de leurs clients. Il se voit reprocher des abus de confiance et l'impunité de ces mêmes délits. Et Bernier, qui était chargé de la gestion comptable de la C.A.R.A.V.I., est poursuivi pour abus de confiance, faux et contrefaçon de

chéques. Pour ces deux derniers, les dédouanements se monteraient à moins de 300 000 F.

A l'issue d'une très longue journée de débats, le tribunal de Dijon, présidé par le vice-président Benoit de Charry a mis le jugement en délibéré, tandis que M^{me} Millerand, procureur-adjoint a requis à l'encontre de l'ex-bâtonnière 4 ans de prison, pour 30 mois de prison avec sursis et 1 an avec sursis pour son époux.

La défense dans son ensemble, représentée par M^{rs} Luciani, M^{rs} Saint Pierre et M^{rs} Chama, tous du barreau de Lyon, a plaidé la relaxe des prévenus dans une affaire où il n'y a pas de victimes extérieures. Si ce n'est l'Ordre des avocats de Vienne, et la C.A.R.A.V.I., partie civile au procès représentés par M^{rs} Jean-Michel Brocheux, bâtonnier en exercice à Dijon, et Alain Rigaudière, dauphin du bâtonnier ; l'Ordre a sollicité le franc symbolique au titre du préjudice moral et près de 750 000 F au titre du préjudice financier, montant des sommes engagées par la bâtonnière de l'époque, qui n'aurait pas été

justifiées dans l'intégré de la profession. La C.A.R.A.V.I. pour sa part estimait son préjudice à 68 000 F.

Quant à la bâtonnière, on ne justifie pas les écarts, on imagine dans un fin total. Certains à de bons francs. Certains prêts étaient justifiés par une demande écrite. D'autres ont été faits oralement. Il n'y avait aucune délibération de la C.A.R.A.V.I. ou du conseil de l'Ordre.

La bâtonnière représentait l'Ordre en France et à l'étranger de façon somptueuse. La liste est longue de dépenses dans les plus grands restaurants parisiens et français en particulier le célèbre Point à Vienne, un peu la "caniline" de l'Ordre et de ses invités. Les repas moyens tournaient autour de 6 à 8 000 F pour 4 à 6 personnes, et les grands vins étaient à toutes les tables : de Corton Charlemagne à Chateau Yquem en passant par une bouteille de Romanée Conti facturée 8 000 F au cours d'un "buffet-vacances" organisé pour 127 personnes avec le barreau de Bourgoin-Jallieu. Coût: 271 000 F dont 172 000 F à la seule charge du barreau de Vienne ! Les voyages de représentations en

France et à travers le monde étaient nombreux, coûteux. Officiels pour certains et "blender" à un détour personnel, ou totalement personnel, selon l'accusation.

"Vous ne trouvez pas choquant, a interrogé le président Bernier, que moi aussi je n'aie fait avec le total accord de l'Ordre que je représente ? Mais le fait est que les sociétés ont été créées et ont prospéré. Nous avons aussi au barreau de Vienne une politique expansionniste à l'époque".

Et la prévenue poursuit : "Choquant, mais encore faut-il qu'il y ait un aspect pénal dans cet affaire. J'estime pour ma part que ces sommes ont été bien employées et d'autres que moi en ont profité". L'affaire avait débüté par un renseignements donné par un "informateur" en juillet 1984. L'enquête était confiée au S.R.P.J. de Lyon fin 1984. L'ex-bâtonnière a été détenue trois mois provisoirement du 7 février au 5 mai 1985.

Valérie ANTONIOU
(Le Bien Public)

Rencontre avec un personnage de cette grande fresque

Le comportement de l'un de ces aficionados qui, par leur fonction, se sont déchaînés et ont cassé la vitre de la vie simplement pour flatter leur ego.

Eté 1998. La coupe du monde de football se termine.

Laurent BLANC, DESSAILLY, ZIDANE ... et beaucoup d'autres héros de la majestueuse équipe de France viennent de l'emporter avec brio en faisant vivre aux Français des moments inoubliables de joie et d'émotion !
A titre personnel ces instants furent merveilleux pour moi.

Mais, à une autre échelle et sur un autre terrain, ce fut différent ...

La Grande Prêtresse professait au tribunal de grande instance .

Cependant, partageant son amour du football avec son fiston, bon pratiquant dans cette discipline, elle revêtit pendant toute la durée de la coupe le maillot tricolore de l'équipe de France pour se lancer dans ses réquisitoires ... Fort heureusement, elle n'enfila ni le bas ni les crampons !

L'agitation grandit, le Palais était sens dessus-dessous!
Il y eut un énorme désordre.

Dans un autre lieu, moins grave et moins officiel, cette exubérance aurait sans doute suscité l'enthousiasme mais, dans cette circonstance, la fonction de magistrat passait bien après les émotions de la femme, de la mère ...

Du coup, le strass ne tarda pas à se transformer en stress !

L'être supérieur n'existe pas.
L'être supérieur c'est tout simplement la supériorité que l'être s'accorde à lui-même.

XXVI

L'INCOMMENSURABLE

Lorsqu'on a peur on meurt deux fois

Allo bobo Justice

De quoi avez-vous besoin?

Nous vous dirons comment vous en passer!

J'avais mis le doigt là où le bât blesse .

Pendant toute cette période – dix ans – je n'ai pas mâchouillé du chewing-gum comme je n'en mâchouillerai pas non plus.

J'utiliserai les mots de cet opus à fond, sans faire de dentelle.

Je n'épargnerai personne. Je ne me suis rien épargné.

Comment un homme a priori normal en arrive-t-il à danser avec la mort?

C'est la question à laquelle, moi qui ai cette foi incroyable en la vie, je tente de répondre en écrivant cette histoire vraie.

Lorsque l'Autorité agit en marge des pouvoirs qui lui ont été conférés, dans un autre but, ce comportement mène à la débâcle et cette débâcle conduit directement au harcèlement.

Le harceleur séduit son entourage pour se faire des alliés et profite de la difficulté de celui-ci à prouver sa malveillance et ses intentions pour dissimuler ses agissements.

C'est un processus d'agressions morales à répétition qui s'étale dans la durée et qui finit par atteindre l'individu dans son intégrité.

Ce comportement se transforme alors en **attentat** car l'excès de stress devient destructeur.

Les conséquences sont dramatiques.

Ma foi prodigieuse en la vie s'explique peut-être, pour l'essentiel, par le fait de ne jamais prendre goût aux défaites.

Même si le cours des événements fait marcher en sens inverse de la logique, il est nécessaire de toujours garder un coin de bon-sens.

Il m'était facile de me rendre compte du chaos dans lequel ils m'avaient plongé.

Mais ma bouée de sauvetage était le verbe « comprendre ».

C'est pour les besoins de cette cause que j'ai pu aller aussi loin, jusqu'à outrepasser ma propre vie.

Dans ce magma obscur qu'était devenue mon existence, il y avait trois compartiments bien distincts : ma famille, mon activité professionnelle, mes emmerdes, cette déchirure.

A aucun moment l'un de ces compartiments n'a chevauché l'autre, même au coeur de cet enfer provoqué par l'horreur des comportements humains ou encore par mes difficultés à supporter la douleur.

A aucun moment je n'ai demandé à quiconque, pas même à mes proches, de m'aider à supporter ce que j'endurais.

J'ai toujours su garder le sourire dans la voix pour ne pas gêner, cela est naturel pour moi.

Mais je ne cache pas qu'à certaines périodes beaucoup d'efforts ont été nécessaires pour domestiquer ma douleur.

Qu'y-a-t-il de plus raffiné et de plus précieux que la vie, cette étoffe à l'envergure inestimable?

Pourtant j'ai failli leur donner la mienne, à ceux qui m'ont plongé dans cet univers d'une noirceur absolue !

La peur, cette énorme appréhension psychologique, cette émotion paralysante, je l'ai connue lorsque j'ai décidé d'offrir cette curée à ce monde de ripoux.

Je l'ai décrite dans le chapitre IX du "Sang de l'artisan", je n'y reviendrai pas.

Les trois ouvrages que j'ai écrits représentent le démantèlement de ma vie.

Rouge et blanc - ou blanc et rouge – en sont les deux couleurs symboliques.

Elles interpellent contre le silence, contre l'oubli.

Je ne m'effacerai pas.

La Justice ne doit pas être l'instrument de fantasmes mais doit me donner le droit de COMPRENDRE afin de suivre les jalons indispensables à toute existence pour que celle-ci ne soit pas dévastée.

Mesure de la Démesure !

Il ne faut jamais provoquer la mort, elle pourrait bien se venger.

Si cela arrive c'est que l'on est au bout, à la dernière extrémité de la vie.

Pour moi j'ai essayé tout ce qui était en mon pouvoir, rationnellement et juridiquement, pour éviter d'en arriver là.

Mais la révolte qui bouillonnait en moi a mûri et m'a conduit vers ce geste sacrilège.

J'aurais pu frapper, faire du mal ; j'en ai parfois eu envie mais j'ai réfréné cette pulsion car elle ne me correspondait pas.

Je n'avais aucun soutien.

Seule ma vie pouvait me servir d'otage contre toutes ces ignominies.

C'est ainsi que je suis entré dans l'autre dimension, l'incommensurable.

Après mes visites, l'une chez le psy, l'autre chez le chirurgien, ce mécano du corps humain, les conseils de ce dernier, vue ma détermination, me furent d'un grand secours.

En effet, ce geste réparateur, je voulais être seul pour l'accomplir, son temps était précieux pour soigner les autres, je ne voulais pas de lui à mon chevet.

Ces scènes que j'essaie d'enfouir, je vais les réévoquer brièvement, malgré que cela soit toujours très pénible pour moi et malgré la thérapie personnelle que je me suis imposée (voir le chapitre X, p 145).

Après le choc, la révolte .Une vraie déroute.
Pas celle que l'on voit dans les salles, non, mais celle de celui qui ne fait pas de cinéma.
Ce geste fou, complètement fou, m'a empêché de devenir fou moi-même.
Son but était d'expurger ma souffrance.
Je l'ai affronté seul, avec tous les risques que cela comportait, sans rien ni personne pour me protéger.
Pour mener à bien cette curée, j'ai versé une grande quantité de sang, ce combustible de vie qui m'était si cher!

La faiblesse qui s'ensuivit provoqua un sommeil sournois qui tenta de me faire prisonnier ...
Un moment il n'y eut plus de douleur, plus d'angoisse.

Seul un appel vers le calme ... le néant.
J'étais invité à entendre le Silence, c'était juste la porte à côté.

Mais, inconsciemment, l'amour de la Vie a resurgi et m'a sauvé ...

Vivre était pourtant le plus difficile!

MOI ou EUX.

MOI.

Il fallait, malgré cette grande faiblesse, arrêter le sang de couler.

Il fallait me rappeler les gestes de survie décrits par le chirurgien et les appliquer.

Ensuite, si tout se passait bien, il me faudrait cuisiner cette essence de vie afin de la transformer en "curée" et l'offrir à l'univers des déjantés, ceux dont la fonction m'avait conduit au pilori.

Cela n'a pas été facile. Ce n'était pas du bluff.

A la sortie de ce tunnel j'ai su que mon existence serait fragilisée le restant de mes jours.

EUX.

Si j'étais allé rejoindre le monde du silence, solution de facilité, moi l'accro de la vie, celui qui apprécie plus que tout le contact de ses semblables, ceux qui le lui rendent bien, celui qui ne s'est presque jamais plaint une seule fois de sa vie, celui qui puise son énergie dans la positivité : boulot, rando, moto, yoga, danse, asso, mais surtout famille et enfants, sans pour cela être surbooké ... j'aurais été le grand gagnant. Plus aucune souffrance.

Si l'irréremédiable s'était produit, malgré moi, c'était la perpétuité sans remise de peine pour tous ceux que j'ai longuement décrits dans ce livre.

La punition que la conscience aurait mise en place se serait appelée insomnie, ils auraient été privés de sommeil le restant de leur vie.

Dès lors que toutes ces péripéties sont dévoilées au public, la situation empire avec le temps pour devenir catastrophique, insupportable.

La conscience est incontestablement une belle
mécanique, elle entretient la mémoire.
La conscience est une ardoise magique.

*Tout ce que nous oublions,
ou tentons d'effacer,
y est inscrit à vie.*

XXVII

DEMAIN?

L' Histoire humaine de ce récit autobiographique se résume à cela : une confrontation entre celui que je suis, qui ne souhaite que vivre simplement et goûter aux délices de la vie, et ces « Golden boys » avides de domination qui m'ont plongé dans l'épouvantable où rien ne m'a été épargné.

Ceux-ci ont entravé ma vie à la manière d'un jeu de dominos qui s'écroule parce que le premier d'entre eux a entraîné le suivant, et ainsi de suite.

Le résultat de ces agissements forme de beaux tableaux qui pourraient être exposés dans une « Galerie des prestigieux »!

Ma devise est aujourd'hui « REPARER L'IRREPARABLE ».

L'espérance l'a emporté sur mon impatience.

Même si on l'empêche, même si encore une fois je suis obligé d'aller le chercher, ce débriefing aura lieu.

Pour cet engagement déjà, un lourd tribut a été payé. Aujourd'hui la bobine est totalement déroulée.

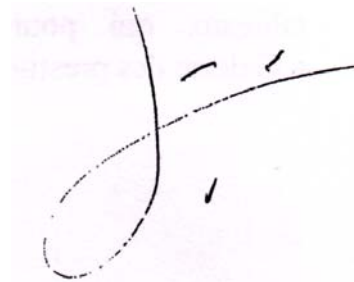
Recto, Verso. Violé et Détroussé.

Les plus hautes instances ministérielles m'ont écrit pour me féliciter, tout en me souhaitant un nouveau départ pour cette possible reconstruction.

Réembobiner : cette mesure ils doivent l'assumer, pas seulement comme observateurs mais dans le rôle d'organisateur qui doit être le leur.

Celui qui veut devenir ce qu'il est.

Le 20 avril 2005

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized letter 'J' followed by a horizontal line and several short, vertical strokes.

SOMMAIRE

Le sang de l'artisan (Tome1)

Ce livre est une lettre ouverte, elle relate le parcours de l'Artisan que je suis.
C'est l'histoire d'un geste sacrilège né de l'ignominie qui mène à l'incommensurable.

Qui lira comprendra.

I	Aujourd'hui, 15 mars 2000 (p.9)
II	Ma vie jusqu'en 1993 (p.15)
III	1993 -1994 (p.27)
IV	Novembre 1994 - Avril 1995 (p.47)
V	Novembre 1994 - Février 1995 (p.63)
VI	L'audience du 19 mars 1996 (p.73)
VII	L'audience du 17 septembre 1996 (p.95)
VIII	Janvier 1995 - Février 1998 (p.105)
IX	Janvier à décembre 1998 (p.121)
X	Janvier 1999 à mars 2000 (p.145)

Vérité de l'impossible (Tome2)

« Les combats perdus sont ceux qu'on ne livre pas. »

XI	La journée de signature (p.155)
XII	Mon livre d'or (p.161)
XIII	Les prémices d'un procès en appel (p.171)
XIV	Le combat continue (p.187)
XV	En route vers le mea culpa (p.199)
XVI	Les connivences entre la Chambre des métiers et l'URSSAF (p.215)
XVII	Les conclusions et leurs conséquences psychologiques :
œ	L'échelle de Richter de la douleur (p.223)
œ	L'arbre généalogique de la déculpabilisation (p.225)
œ	La non concurrence (p.229)
œ	Les cabrioles de la justice et sa pupille (p.233)
	Epilogue (p.239)

Mesure de la démesure (Tome3)

« JUSTICE QUE D'INJUSTICES COMMET-ON EN TON NOM ! »

XVIII	PREFACE (p.240)
XIX	PAGES BLANCHES (p.246)
XX	INTROSPECTION (p.252)
	- Introspection (p.254)
	- L'accident de moto (p.258)
	- Le regard porté sur soi (p.264)
	- Témoin d'un accident (p.270)
XXI	CAMBRIOLAGE - INDICES - AVEUX (p.280)
	- L'enquête des gendarmes (p.282)
	- L'enfant qu'il ne faut pas toucher (p.290)
	- La justice se nourrit aussi d'ignorance ¹ (p.298)
	- La justice se nourrit aussi d'ignorance 2 (p.302)
XXII	CARICATURE D'UNE ELECTION A LA CHAMBRE DES METIERS DE VIENNE (p.308)
XXIII	NOTAIRE ET JUSTICE (p.316)
	- La lumière ne sert pas seulement à bien voir (p.318)
	- Le monde inaccessible de la justice (p.322)
	- Comment connaître les lois qui régissent les actes de vente (p.328)
	- Première affaire avec le notaire (p.332)
XXIV	URSSAF (p.340)
	- Le recours au médiateur, une nouvelle occasion manquée (p.342)

- Automne 2003 : rencontre inopinée
avec mon consultant de l'URSSAF (p.346)
- La marraine qui ouvre ses portes (p.356)
- XXV** HERESIE (p.368)
- Les barons du Barreau deviennent
barjos (p.370)
- Rencontre avec un personnage de
cette grande fresque (p.376)
- XXVI** L'INCOMMENSURABLE (p.378)
- Lorsqu'on a peur on meurt deux fois (p.380)
- XXVII** DEMAIN? (p.390)